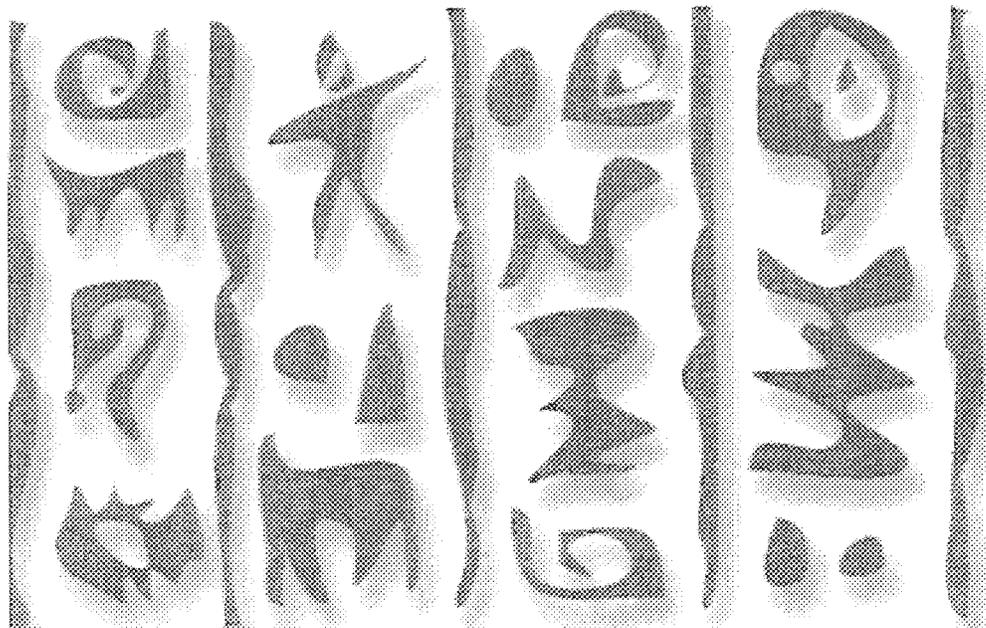


COLLECTION

TRAVAUX ET ÉTUDES en développement régional



**GRIR**  
G r o u p e  
de recherche  
et d'intervention  
régionales

Quelques expériences  
en économie sociale

Sous la direction de :  
Carol Saucier

Septembre 2002



Université du Québec à Chicoutimi

**QUELQUES EXPÉRIENCES  
EN ÉCONOMIE SOCIALE**

**Sous la direction de Carol Saucier  
Département des sciences humaines  
Université du Québec à Rimouski**



**Collection « Travaux et études en développement régional »  
Université du Québec à Chicoutimi  
Septembre 2002**

Coordination à l'édition : Suzanne Tremblay

Mise en page finale : Esther Cloutier

© Université du Québec à Chicoutimi

Dépôt légal - 3<sup>e</sup> trimestre 2002  
Bibliothèque nationale du Québec

ISBN: 2-920730-82-7

## AVANT-PROPOS

Le GRIR est heureux de lancer ce troisième recueil des travaux des étudiants inscrits dans le programme de Doctorat en développement régional.

Le présent numéro contient les essais réalisées par les étudiantes et les étudiants inscrits au cours DDR9004 « Séminaire thématique » qui fut dispensé à la session d'hiver 2001. Deux thématiques ont fait l'objet d'analyses, soit le développement durable, qui fut proposée par Jules Dufour, professeur à l'UQAC, et l'économie sociale, qui fut présentée par Carol Saucier, professeur à l'UQAR. Ce numéro présente les travaux réalisés sur le développement durable.

Selon les termes de la description officielle du cours :

*Le contenu du séminaire varie en fonction des intérêts de recherche des professeures et professeurs ainsi que des étudiantes et étudiants. Les aspects aussi bien théoriques que méthodologiques des sujets retenus servent à structurer annuellement le contenu du séminaire. Une attention particulière est accordée au caractère opérationnalisable des concepts étudiés, c'est-à-dire à l'étude des possibilités concrètes d'application sur le terrain des méthodes et techniques d'analyse appropriées, tant qualitatives que quantitatives. Un programme de lectures choisies est bâti parmi les dernières et plus importantes contributions des experts dans les domaines concernés [...]*

Les essais proposent une analyse de politiques ou de développement pour lesquels on a tenu compte à des degrés variables du concept de l'économie sociale dans la conception, l'application ou la réalisation des projet. Les sujets traités sont les suivants :

- Les grandes coopératives québécoises : moteur ou boulet de l'économie sociale au XXI<sup>e</sup> siècle ? L'exemple de la coopérative agroalimentaire Nutrinor
- Vieillesse des baby-boomers. Une opportunité de croissance de l'économie sociale : quelle solution, pour quelle société ?
- Économie sociale : essai portant sur ses enjeux

Jules Dufour  
Coordonnateur



## TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS.....	iii
TABLE DES MATIÈRES.....	v
<i>Les grandes coopératives québécoises : moteur ou boulet de l'économie sociale au XXI<sup>e</sup> siècle ? L'exemple de la coopérative agroalimentaire Nutrinor</i>	
Denis Doré.....	1
<i>Vieillesse des baby-boomers. Une opportunité de croissance de l'économie sociale : quelle solution, pour quelle société ?</i>	
Liette Perreault.....	23
<i>Économie sociale : essai portant sur ses enjeux</i>	
Andrée Saint-Georges.....	37



# LES GRANDES COOPÉRATIVES QUÉBÉCOISES : MOTEUR OU BOULET DE L'ÉCONOMIE SOCIALE AU XXI<sup>e</sup> SIÈCLE ? L'EXEMPLE DE LA COOPÉRATIVE AGROALIMENTAIRE NUTRINOR

Denis DORÉ  
Doctorat en développement régional

## INTRODUCTION

**L**e XXI<sup>e</sup> siècle s'est amorcé sous le signe du changement. En fait, ces changements se sont avérés et s'avèrent encore d'une telle ampleur, et cela dans tant de domaines, que plusieurs préfèrent parler d'une véritable révolution. Révolution technologique, révolution génétique, révolution médiatique, révolution économique, les adjectifs sont multiples et les déclinaisons semblent infinies. C'est tout le quotidien des gens qui est touché, d'une manière ou d'une autre, par ces bouleversements.

Ce faisant, les rapports sociaux qui animent les collectivités québécoises ne sont pas épargnés par cette vague de transformations. Au moment même où la richesse collective atteint des sommets inégalés, le travail se fait de plus en plus rare et se précarise, et un nombre sans cesse grandissant de gens vivent sous le seuil de la pauvreté. Le modèle économique néo-libéral omniprésent ne fait pas de quartiers, produisant sans relâche et avec une habilité croissante, au nom de la rentabilité et du profit, l'exclusion et la perte de sens.

Or, la nature humaine étant ce qu'elle est, ingénieuse et dynamique, des modèles alternatifs, plus humains et recherchant une meilleure redistribution de la richesse, font surface. Parmi eux, l'économie sociale. Bien sûr, il ne s'agit pas d'une idée tout à fait originale. Chaque époque a vu naître ses variations sur ce thème. Toutefois, la forme et l'ampleur des mouvements qui animent le tissu social québécois aujourd'hui laissent présager un possible renouveau de cette économie sociale.

Néanmoins, cette résurgence de l'économie sociale ne semble pas se faire sans heurts et les nombreux pièges qui la guettent risquent de grandement ralentir sa course s'ils ne sont pas considérés avec suffisamment de sérieux. À ce chapitre figure l'épineuse question de la définition de l'économie sociale et de son caractère ambigu.

Le présent travail se propose d'explorer cette question avec attention afin de mieux comprendre les enjeux qu'elle sous-tend. Pour ce faire, la première partie sera consacrée au concept lui-

même, à ses définitions et aux multiples interprétations qu'elles engendrent. Quant à la seconde, elle dressera un bref portrait du contexte historique au sein duquel se sont développées les premières expériences de coopération au Saguenay—Lac-Saint-Jean, en ayant pour objectif de montrer qu'il s'agit du produit d'une époque, répondant aux besoins spécifiques d'une génération. Pour sa part, la troisième partie traitera de l'évolution de la coopérative agroalimentaire Nutrinor et de la dérive de sa finalité sociale au cours des dernières années. Enfin, la quatrième et dernière partie aura pour but de démontrer que cette dérive risque fort d'être généralisée à l'ensemble des grandes coopératives québécoises et que cette situation risque de lourdement handicaper la progression de la nouvelle économie sociale en ébranlant sa crédibilité.

En guise de conclusion, je m'efforcerai de mettre en évidence que l'avenir de l'économie sociale au XXI<sup>e</sup> siècle passe par une redéfinition de ses constituantes et une affirmation de sa différence et de ses atouts qui en font un modèle beaucoup mieux adapté aux besoins et aspirations des collectivités d'aujourd'hui.

## L'ÉCONOMIE SOCIALE EN QUESTION

### Une alternative prometteuse en quête d'une identité

L'économie sociale est un thème bien en vogue au Québec par les temps qui courent. Depuis 1995, année de la Marche des femmes contre la pauvreté, la réflexion sur ce sujet a suscité de nombreux débats. Le gouvernement du Québec s'est d'abord inséré dans la mêlée en publiant, dès 1996, à la suite de la formation d'un Comité d'orientation et de concertation sur l'économie sociale, un document intitulé *Entre l'espoir et le doute*. Puis, cette même année, dans le cadre du Sommet sur l'économie et l'emploi, il créait le Chantier sur l'économie sociale, chargé de rédiger un plan d'action québécois en matière d'économie sociale. Cette démarche devait donner lieu, peu de temps après, à un rapport intitulé *Osons la solidarité*.

Aujourd'hui, six ans plus tard, le Chantier de l'économie sociale est toujours à l'œuvre. Son récent document de positionnement stratégique, *De nouveau, nous osons...*, laisse entrevoir un premier bilan positif des progrès accomplis en matière de promotion et de soutien à l'économie sociale (Chantier de l'économie sociale, 2001) :

*L'essentiel du plan d'action proposé dans le rapport Osons la solidarité a été réalisé. Plus de 15 000 emplois ont été créés. De nouveaux services de qualité sont accessibles. Des infrastructures de soutien au développement de l'économie sociale ont été développées. Une multitude d'initiatives locales ont foisonné dans une diversité de créneaux. Un entrepreneuriat collectif, porteur de principes sociaux et démocratiques, s'est enraciné partout au Québec.*

Incontestablement, l'économie sociale a le vent dans les voiles. Selon le rapport, la contribution de ce secteur d'activité au PIB du Québec, soit 4 764 entreprises et 49 450 emplois, pour un

chiffre d'affaires de plus de 4,2 milliards de dollars, « se compare avantageusement à celle d'autres secteurs importants d'activité économique ».

Pourtant, selon les auteurs du document stratégique, malgré que de plus en plus de gens reconnaissent son utilité, l'économie sociale est loin de faire l'unanimité (Chantier de l'économie sociale, 2001) :

*Si le développement de l'économie sociale a soulevé beaucoup d'enthousiasme, il ne s'est pas fait sans heurts. Encore aujourd'hui, dans plusieurs milieux, les questionnements sur l'économie sociale sont grands. Et la confusion règne.*

*Certains s'inquiètent du modèle de développement auquel l'économie sociale concourt, l'associant à un cheval de Troie du désengagement de l'État. D'autres n'y voient qu'un ghetto de « cheap labour », une économie des pauvres. D'aucuns se demandent si on a encore besoin de l'économie sociale alors que l'économie semble mieux se porter et que l'État a retrouvé ses moyens.*

De toute évidence, l'économie sociale contemporaine est en pleine quête d'identité et tout indique qu'elle ne pourra prendre véritablement son envol que lorsqu'elle aura défini plus clairement les traits de sa personnalité. Quoi qu'il en soit, la question n'est pas simple. Car, outre ces quelques dangers, une menace encore plus grande pèse sur l'économie sociale : celle de devoir vendre son âme pour être reconnue.

En effet, les tenants de l'économie sociale savent trop bien que pour être pris au sérieux, ils doivent présenter des chiffres frappants destinés à briser l'étiquette de la marginalité qui est apposée, plus souvent qu'autrement, à ce secteur d'activités. C'est pourquoi l'économie sociale est souvent présentée comme un secteur d'activités englobant une multitude d'organismes à but non lucratif (OBNL), mais aussi et surtout, de grandes coopératives et de gigantesques mutuelles (dans le cas de l'Europe, notamment).

Or, en acceptant ainsi qu'elle embrasse un éventail aussi large d'entreprises et d'organismes divers, dans l'espoir à peine voilé d'obtenir davantage de poids en termes d'emplois et de chiffres d'affaires, les promoteurs de l'économie sociale laissent planer le doute quant à l'authenticité de sa finalité originale, affirmant la primauté du social sur l'économique. C'est qu'en flirtant ainsi avec des entreprises dont la démarche s'apparente dangereusement à celle des corporations capitalistes, ce qu'elle gagne en notoriété économique, elle le perd au point de vue idéologique. Combien de fois avons-nous entendu dire que telle ou telle grande coopérative se comportait désormais comme une corporation multinationale, en reniant les objectifs sociaux qui lui ont donné naissance ? Que faire avec de telles entreprises ? Faut-il les définir comme faisant partie de l'économie sociale sur la base de leur statut légal ou les expulser sur celle de leurs agissements ? Quelle est la meilleure stratégie à adopter ? Vaut-il mieux des chiffres spectaculaires et une finalité sociale fragilisée ou un bilan économique un peu moins reluisant mais une alternative idéologique cohérente et préservée ? Personnellement, j'aurais tendance à croire que la seconde option est garante de meilleurs résultats à moyen et à long terme pour le développement de l'économie sociale. Dans les quelques pages qui suivent, j'exposerai les raisons qui me poussent à une telle conclusion. Mais avant d'aller plus loin, jetons d'abord un

coup d'œil à quelques définitions de l'économie sociale afin de mieux comprendre la source de cette confusion et les tendances pouvant être observées à l'heure actuelle.

### **Un concept en constante mutation**

Nous venons de le voir, l'économie sociale est sur la sellette au Québec, comme c'est le cas ailleurs dans le monde, notamment en Europe. De plus en plus de gens en parlent, dans les milieux communautaire et universitaire comme dans les hautes sphères du pouvoir, à un point tel qu'on pourrait croire qu'il s'agit d'une grande nouveauté. Pourtant, comme nous le rappellent Carol Saucier et Nicole Thivierge, en guise d'introduction à leur plus récent ouvrage, « l'économie sociale n'est pas une réalité nouvelle au Québec, elle était déjà présente au 19<sup>e</sup> siècle avec les associations mutualistes et les coopératives » (Saucier et Thivierge, 2000a).

Mais alors, si ce n'est pas nouveau, comment expliquer un tel engouement pour le sujet au cours des dernières années ? Les causes exactes de cette popularité sont bien difficiles à cerner, mais il est certain que le contexte socio-économico-politique actuel y est pour quelque chose. Car il est reconnu que l'économie sociale naît, sinon entièrement, du moins en partie, du besoin. C'est d'ailleurs ce que réaffirment les auteurs précédemment cités dans ce court paragraphe :

*Pour saisir les enjeux de l'économie sociale contemporaine, il faut la replacer dans un contexte sociétal marqué par la crise de l'État-providence, la restructuration de l'économie et les innovations scientifiques et technologiques qui induisent la précarité du marché du travail, le chômage chronique, l'exclusion sociale et l'accroissement de la pauvreté.*

L'économie sociale serait donc directement liée à des phénomènes conjoncturels et se présenterait comme une réponse à des besoins nouveaux exprimés par les collectivités. Elle serait donc en constante évolution. Ainsi, on pourrait même supposer que ce qui fut jadis de « l'économie sociale » n'en est peut-être plus aujourd'hui, dans un contexte différent où les besoins collectifs sont eux aussi différents (Saucier et Thivierge, 2000a). Est-ce le cas ? Je ne saurais le dire, mais je suis d'avis qu'il est primordial de se poser la question si on veut réellement permettre à l'économie sociale contemporaine d'émerger et de jouer pleinement son rôle. Regardons de quelle façon elle est définie aujourd'hui et tentons de voir quelles sont ses principales constituantes et de quelle manière celles-ci répondent ou non aux besoins actuels des collectivités.

### **Multiples définitions, confusion et interprétation**

Définir l'économie sociale n'est pas une mince affaire. Plusieurs auteurs s'y sont essayés avec plus ou moins de succès. Pourtant, comme l'affirme Martine D'Amours dans son ouvrage *L'économie sociale au Québec*, si définir l'économie sociale est une tâche complexe, elle n'en

demeure pas moins utile, notamment pour bien la « démarquer de l'économie marchande et de l'économie publique, qui fonctionnent selon leurs propres règles, et pour la démarquer de l'économie informelle et de l'économie domestique, qui fonctionnent sans règles formelles » (D'Amours, 1997). Selon l'auteur, il y aurait au moins quatre grandes définitions de l'économie sociale. Alors que la première s'attarderait à en définir les *composantes* (Desroches), la seconde jugerait les entreprises par rapport à leurs *règles de fonctionnement* (Vienney). Quant à la troisième, elle aurait pour fondement les *valeurs* sur lesquelles se fonde l'entreprise analysée (Defourny). Enfin, la quatrième se baserait sur la dynamique des acteurs et les formes économiques de l'organisation (Laville).

Ces multiples définitions proposent sans contredit des critères variés qui ont l'avantage de fournir un large éventail d'informations sur la nature de l'économie sociale, sans toutefois proposer une définition exclusive permettant de bien cerner le concept. Ainsi, toute activité répondant à l'un ou l'autre de ces critères peut, en théorie, être admise dans la grande famille de l'économie sociale. Par conséquent, ces définitions risquent de donner naissance à de multiples non-sens. Par exemple, si on se fie à la définition de Desroches, dite « par les composantes », le statut légal de l'organisme ou de l'entreprise ainsi que l'aménagement des participations aux résultats, à la gestion ou à la propriété suffisent à lui assurer une place au sein de l'économie sociale. Martine D'Amours fait remarquer que cette vision a mené certains auteurs « à reconnaître comme partie de l'économie sociale les fonds syndicaux de capital de risque (Fonds de solidarité des travailleurs du Québec et Fondation), de petites entreprises communautaires ayant statut juridique d'entreprise privée, et même la Caisse de dépôt et placement du Québec, qui a notamment pour objectif de contribuer au développement économique du Québec » (D'Amours, 1997). Il est évident qu'une telle approche est nettement insuffisante pour repérer avec sérieux une entreprise d'économie sociale.

C'est probablement pour éviter de tels dérapages que de nombreux chercheurs, notamment le Groupe de travail sur l'économie sociale, ont décidé d'adopter la définition plus souple proposée par Defourny et s'appuyant sur les « valeurs ». Celle-ci met l'accent sur la finalité de certaines valeurs comme l'autonomie de gestion, la primauté du service aux membres et à la collectivité, la prise de décision démocratique et la primauté des personnes sur le capital.

Or, malgré son élégance, cette définition n'est pas sans faille puisqu'elle ouvre, par le fait même, la porte à la délicate question des interprétations. Qu'est-ce qu'un processus décisionnel démocratique ? Qu'est-ce qu'une réelle autonomie de gestion ? Les interrogations suscitées par une telle définition sont nombreuses et leurs conséquences réelles. En fait, les conséquences engendrées sont si réelles qu'elles sont à l'origine du dilemme dont je parlais précédemment entre la tentation de mousser le poids économique de l'économie sociale et la volonté de préserver l'originalité de son idéologie.

Ce dilemme est perceptible concrètement dans les choix méthodologiques des différents auteurs traitant de la question. Ainsi, à la lecture de son article intitulé *Le secteur de l'économie sociale en Belgique* (Defourny, 1992), on s'aperçoit que Jacques Defourny inclut dans l'économie sociale non seulement les grandes coopératives d'épargne et de crédit, mais aussi les mutuelles

de tous genres et même les associations professionnelles. Sa définition est si englobante que si l'on se fie aux chiffres avancés par l'auteur, la presque totalité de la population belge serait impliquée dans une organisation de l'économie sociale !

Et les difficultés d'interprétation ne s'arrêtent pas là. Il est intéressant de constater que Carol Saucier et Nicole Thivierge, dans leur *Portrait de l'économie sociale au Bas-Saint-Laurent* (Saucier et Thivierge, 2000a), même s'ils s'appuient sur les mêmes critères qui guident le Chantier de l'économie sociale, choisissent les entreprises qui constituent le secteur de l'économie sociale quelque peu différemment. En effet, alors que ces auteurs considèrent les coopératives, les organismes sans but lucratif et certaines associations répondant aux critères énoncés précédemment, leur définition exclut « les organismes travaillant uniquement à la défense des droits, les associations ou regroupements sportifs, de même que les organismes fédératifs, leurs membres représentant déjà leurs secteurs d'activités ». Or, le document de positionnement stratégique du Chantier de l'économie sociale du Québec, s'appuyant sur les mêmes critères, présente un portrait des entreprises d'économie sociale accompagné d'une note mentionnant que le comité de travail a cru bon d'exclure « les coopératives financières, les coopératives de travailleurs actionnaires, les deux plus grandes coopératives agricoles, ainsi que les organismes communautaires et les entreprises d'insertion » (Chantier de l'économie sociale du Québec, 2001).

Donc, d'un côté on inclut les grandes coopératives et de l'autre, on les exclut. Comment comparer l'impact d'une économie sociale belge, englobant à peu près tout ce qui possède des « membres », avec celui d'une économie sociale québécoise indécise, déchirée entre l'apport récent d'une multitude de petits OBNL et le poids ancestral des géants de la coopération agroalimentaire, forestière et financière ? Bien que ces variations ne remettent pas en cause l'utilité même de l'économie sociale, je suis d'avis que cette ambiguïté contribue à ébranler la crédibilité de la démarche. Car, au-delà de la recherche d'utiles points de comparaison, réside la question beaucoup plus préoccupante de la valeur des choix effectués.

### **Un concept à épurer pour augmenter sa crédibilité**

En effet, selon moi, outre les dangers exprimés plus tôt, l'enjeu qui menace le plus sérieusement l'économie sociale est la mise en doute de ses objectifs sociaux. J'estime que la crédibilité de cette alternative de développement repose en majeure partie sur la démonstration de l'authenticité de l'objectif social mis de l'avant par les organismes et entreprises de l'économie sociale. Il va sans dire qu'en l'absence d'une telle composante « sociale », le concept perd tout son sens et on en revient à une économie de marché pure et simple.

Or, nous l'avons vu dans le cas de la Belgique, les définitions actuelles permettent l'inclusion en leur sein d'entreprises qui tendent à banaliser cette composante sociale pourtant fondamentale, mettant en doute, par le fait même, l'ensemble de la démarche proposée par l'économie sociale. Cette dernière devient alors très vulnérable face à la critique, et les efforts de promotion du concept s'en voient considérablement affectés. Le scepticisme est grand à l'égard

de l'objectif social prétendument au cœur des nombreuses entreprises dites d'économie sociale, notamment en ce qui concerne les plus grandes et les plus vieilles qui sont souvent celles qui comportent la plus forte hybridation avec l'économie marchande.

Par conséquent, je suis d'avis qu'il est primordial que les promoteurs de l'économie sociale, s'ils désirent renforcer le concept, prennent conscience des constituantes qui contribuent à affaiblir sa crédibilité et procèdent à leur exclusion. En ce sens, je fais l'hypothèse que les grandes coopératives qui ont largement contribué à l'effort de développement du Québec, au cours du siècle dernier, doivent être examinées de plus près. Je suis d'avis que de multiples facteurs structurels et conjoncturels sont à l'origine d'une importante dérive de leur finalité sociale, faisant de plusieurs d'entre elles des éléments contribuant à ternir l'image de l'économie sociale en l'éloignant fortement de ses principes fondamentaux.

Avant d'aller plus loin, je tiens toutefois à préciser que mon intention n'est nullement de balayer du revers de la main le rôle fondamental qu'ont joué ces coopératives dans le processus de développement du Québec. Cependant, je crois qu'il est sage de faire le point sur leurs modalités d'insertion dans l'économie sociale contemporaine et de juger de leur pertinence dans la création et la promotion d'une « nouvelle économie sociale » répondant à des besoins plus actuels et se développant sous des formes nouvelles, adaptées aux réalités du temps présent. Afin d'illustrer cette affirmation, je me propose d'analyser avec attention l'évolution de ces entreprises au Saguenay—Lac-Saint-Jean au cours du siècle passé et d'étudier attentivement le cas d'une grande coopérative québécoise particulièrement représentative de ce que certains appellent le courant de « l'ancienne économie sociale », soit la coopérative agroalimentaire Nutrinor.

## LES GRANDES COOPÉRATIVES QUÉBÉCOISES : PRODUIT D'UNE ÉPOQUE

### Contexte historique de la coopération au Saguenay—Lac-Saint-Jean

Afin de juger de l'évolution des grandes coopératives qui ont émergé au Québec et tout particulièrement au Saguenay—Lac-Saint-Jean, principalement au cours des années quarante, cinquante et soixante, il est primordial de connaître le contexte au sein duquel elles ont pris naissance. Pour ce faire, je me référerai à deux sources principales. D'une part, pour ce qui est du cas bien précis de la coopération au Saguenay—Lac-Saint-Jean, et notamment de la coopérative agroalimentaire Nutrinor, je puiserai l'essentiel de mes informations dans un ouvrage publié tout récemment pour célébrer le cinquantième anniversaire de l'entreprise et intitulé *Tradition et progrès : Nutrinor, 1949-1999*. D'autre part, je compléterai ces informations à partir des propos d'un « coopérant » de la première heure (recueillis de vive voix lors d'une entrevue téléphonique), monsieur Gabriel Fortin, co-fondateur de la Coopérative de services de Naudville (1960), premier gérant de la Caisse populaire de Naudville (1955) et ex-maire de la Ville d'Alma (1975-1987).

Comme nous le rappelaient Carol Saucier et Nicole Thivierge un peu plus tôt, pour bien comprendre les rôles et les diverses formes prises par l'économie sociale, il faut la replacer dans un « contexte sociétal » donné. Comme ce fut probablement le cas dans la plupart des régions du Québec, les conditions qui prévalaient au Saguenay—Lac-Saint-Jean lors de la colonisation étaient très difficiles. Sans un recours au travail d'équipe et une grande sensibilité face aux vertus de l'effort collectif, il est vraisemblable de croire que bien des défis n'auraient pu être relevés par les premiers colons. Les auteurs de *Tradition et progrès* rappellent que ces conditions sont à la base de l'esprit de coopération qui devait marquer la région par la suite : « Il s'est développé une compréhension très grande du besoin de l'entraide, du partage, du soutien mutuel devant l'ampleur des travaux à réaliser » (Nutrinor, 2000). Ces derniers mettent même en évidence le cas de la Société des Vingt-et-Un comme l'un des premiers exemples de coopération en parlant d' « un chantier en forêt où les hommes consentent une mise de fonds de 400 \$ chacun, donc capital égal, où tous ont droit de parole et de décision et doivent mettre en commun les efforts pour réaliser une opération forestière par eux-mêmes ». La coopération serait donc bel et bien un produit de la nécessaire mise en commun des forces de chaque individu pour relever les importants défis de l'époque. Par conséquent, il est logique de constater que cette coopération prendra des formes particulières, destinées à répondre le mieux possible aux besoins du temps dans un territoire donné.

Or, au Québec et au Saguenay—Lac-Saint-Jean, tout au long de la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle, jusque dans les années soixante, les coopératives semblent être le modèle qui répond le mieux à ces besoins. C'est ainsi, par exemple, que le monde agricole se dote, à partir des années vingt surtout, de coopératives agricoles locales lui permettant de prendre en main son développement. La Première Guerre mondiale fait prendre conscience aux cultivateurs du peu d'emprise qu'ils possèdent sur leurs moyens de production et sur ce qu'ils produisent. Ils savent alors qu'ils doivent se regrouper pour se donner les moyens de conserver une certaine autonomie et d'assurer leur développement. Il est intéressant de noter que c'est dans ce contexte que se développent les premières Caisses populaires, en milieu rural tout particulièrement. C'est sur cette toile de fond que se multiplieront par la suite les coopératives dans une panoplie de secteurs d'activités (coopératives forestières, coopératives de services, coopératives agroalimentaires, etc.).

Or, cette émergence de la coopération, en milieu rural tout particulièrement, n'a pas été sans conséquence. Au contraire, elle eut un impact incontestable sur le monde agroalimentaire notamment, comme le rapportent les auteurs de l'ouvrage traitant de l'histoire de Nutrinor (Nutrinor, 2000) :

*Ces progrès qu'ont connus la classe agricole et la coopération agricole n'ont pas été sans effet sur le développement du milieu rural et du milieu régional. Ce n'est pas l'effet du hasard si l'ensemble du secteur agroalimentaire occupe une bonne troisième place dans l'économie régionale, juste derrière le puissant secteur de l'industrie forestière et cet autre secteur, non moins puissant, de l'aluminium et des mines.*

La coopération a donc joué, à cette époque, un rôle important dans le développement local et régional. On peut donc faire l'hypothèse que les multiples coopératives qui ont vu le jour au

cours de cette période répondaient à des besoins criants exprimés par les collectivités locales et régionales. En ce sens, il est permis de croire qu'elles possédaient les caractéristiques nécessaires pour être partie prenante de l'économie sociale. Analysons ces caractéristiques d'un peu plus près pour en avoir le cœur net.

### **Une réponse adaptée à une époque donnée**

Afin de juger si les coopératives du milieu du siècle dernier ont été fondées dans l'esprit de l'économie sociale, je ferai ici un rappel de la définition retenue par la plupart des acteurs québécois de l'économie sociale ainsi que le Chantier de l'économie sociale en rapportant les propos tenus par Carol Saucier et Nicole Thivierge (Saucier et Thivierge, 2000a) :

- *l'entreprise de l'économie sociale a pour finalité de servir ses membres ou la collectivité plutôt que de simplement engendrer des profits et viser le rendement financier ;*
- *elle a une autonomie de gestion par rapport à l'État ;*
- *elle intègre dans ses statuts et ses façons de faire un processus démocratique impliquant usagers et usagers, travailleuses et travailleurs ;*
- *elle défend la primauté des personnes et du travail sur le capital dans la répartition de ses surplus et revenus ;*
- *elle fonde ses activités sur les principes de la participation, de la prise en charge et de la responsabilité individuelle et collective.*

Or, selon monsieur Gabriel Fortin, ayant lui-même participé activement à l'émergence de certaines d'entre-elles, les coopératives fondées au milieu du siècle dernier répondaient prioritairement aux besoins suivants :

- permettre aux petites collectivités de prendre le contrôle de leur développement en créant de puissants leviers de développement au service des gens des collectivités locales grâce au réinvestissement de leur argent dans l'économie locale et régionale ;
- permettre aux citoyens de ces petites collectivités de s'impliquer dans le processus décisionnel des entreprises ;
- procurer une masse critique de capitaux pour se doter de ressources non disponibles autrement ou disponibles dans des entreprises étrangères seulement (entreprises dirigées principalement par des anglophones au Saguenay—Lac-Saint-Jean) ;
- assurer un approvisionnement à même les produits locaux et régionaux, puis québécois (par l'entremise notamment de la Fédération des coopératives du Québec) ;

- permettre aux gens des collectivités locales, souvent dépourvus d'expérience en affaires (étant principalement des agriculteurs), l'apprentissage de la gestion d'entreprise, l'exercice du leadership et la pratique de la démocratie, secteurs réservés jusque là à une élite souvent issue des grandes villes et des grandes entreprises étrangères ;
- favoriser la création de nouveaux emplois pour les gens des collectivités locales.

Il est intéressant de constater que ces objectifs comportaient de nombreuses préoccupations sociales en harmonie avec la définition de l'économie sociale. Ainsi, les coopératives semblaient fonder leurs activités sur les principes de la participation, de la prise en charge et de la responsabilité individuelle et collective. La recherche de profit ne semble pas apparaître comme une priorité et le service aux membres et à la collectivité semble au cœur du projet. D'ailleurs M. Fortin rappelle à ce sujet que la devise des coopératives québécoises était : Un pour tous, tous pour un ! Il ajoute aussi que la mise sur pied de ces coopératives au Saguenay—Lac-Saint-Jean consistait en une démarche d'affirmation de la part des petites collectivités rurales dans un Québec aux portes d'une « Révolution tranquille ».

Par conséquent, je crois qu'il faut voir en l'éclosion de la coopération à cette époque non seulement l'émergence d'une forme d'entreprise collective particulièrement bien adaptée, mais un large mouvement d'émancipation de tout un peuple cherchant à prendre le contrôle de ses ressources, de son économie et de son devenir. Cet apprentissage n'est pas sans rappeler ce que certains appellent aujourd'hui le principe de l'*empowerment*. En ce sens, il est difficile de ne pas considérer la création de ces coopératives comme la manifestation éminente d'une forme d'économie sociale ayant non seulement permis une progression économique importante, mais aussi et surtout une profonde reconfiguration des rapports sociaux.

### Un modèle à la dérive

Quoi qu'il en soit, de quarante à cinquante années se sont écoulées depuis lors et de nombreux changements ont bouleversé le visage du Québec et de ses régions. Au cours de ces décennies, de nouveaux rapports sociaux et économiques se sont tissés et de nouveaux besoins ont émergé, sous le signe notamment de la libéralisation des marchés et de la mondialisation. Je suis d'avis que l'économie sociale conserve sa place au sein de ce tableau socio-politico-économique reconfiguré et je crois même, comme plusieurs d'ailleurs, qu'elle est appelée à jouer un rôle prépondérant dans les années à venir. Toutefois, la question est de savoir si ses principales constituantes d'autrefois, soit les grandes coopératives québécoises, sont aujourd'hui en mesure de la propulser avec suffisamment de force dans le XXI<sup>e</sup> siècle pour qu'elle s'impose et fasse sa marque. Je fais l'hypothèse qu'elles en sont incapables et que d'autres formes de coopération, d'entraide et d'entrepreneuriat collectif doivent prendre le relais. Afin d'illustrer les raisons qui me poussent à émettre une telle supposition, je propose maintenant de jeter un coup d'œil, à titre d'exemple, à l'évolution de la coopérative agroalimentaire Nutrinor.

## LE CAS DE LA COOPÉRATIVE AGROALIMENTAIRE NUTRINOR

### Bref historique

Au Saguenay—Lac-Saint-Jean comme un peu partout au Québec, la coopération prend d'abord forme au niveau local, dès la fin des années trente et au cours des années quarante. De multiples coopératives paroissiales voient alors le jour dans des secteurs aussi variés que la transformation des produits laitiers, les services de meunerie, les matériaux de construction, l'épicerie, la quincaillerie, la machinerie agricole, les meubles, etc.

Dans le milieu agricole, deux choix s'offrent aux coopérateurs de la région : la formation de sociétés coopératives ou l'établissement de syndicats coopératifs. Afin de préserver le plein contrôle de leur devenir, ceux-ci optent pour les syndicats coopératifs car,

*devant l'étude des deux formules, société ou syndicat, la formule du syndicat coopératif allait beaucoup plus dans le sens de ce qu'ils recherchaient, c'est-à-dire une coopérative libre d'exercer son action dans tous les domaines jugés utiles et valables, libre aussi de toute attache extérieure et répondant ainsi mieux à leurs différents besoins. (Nutrinor, 2000)*

Il est intéressant de constater que ce choix s'inscrit tout à fait dans les principes de l'économie sociale, ce qui vient renforcer l'idée préalablement discutée voulant que les coopératives, au moment de leur fondation, s'inscrivaient tout à fait dans la mouvance de l'économie sociale.

Or, au Saguenay—Lac-Saint-Jean, plusieurs facteurs mènent rapidement les petites coopératives à vouloir se fédérer pour former un vaste réseau au plan régional. Dès 1940, une première tentative, la *Halle de vente du Lac-Saint-Jean*, prend naissance en pleine controverse. Celle-ci ne durera pas et disparaît trois ans plus tard, en laissant toutefois des traces indélébiles de son passage. En effet, selon certaines sources, « la prise en charge de la vente, par la région, aurait rapporté quelques dizaines de milliers de dollars de plus pour les membres pendant les années 1940, 1941 et 1942 » (Nutrinor, 2000). De plus, cette tentative signifie une première victoire sur l'hégémonie montréalaise en matière de contrôle économique, puisqu'elle permet une prise en main, au niveau régional, des moyens de production et des produits. La voie est désormais tracée pour l'émergence d'un « régionalisme coopératif ». C'est ainsi qu'on assiste à la création de *La Régionale du Lac-Saint-Jean* (1942) puis à celle de *Les Abattoirs du Saguenay* (1945). Une seconde étape est ensuite franchie, en 1949, avec la fusion de ces deux entités donnant naissance à la première véritable fédération régionale en matière de coopération : la *Chaîne coopérative du Saguenay*. Dix ans plus tard, il s'agit déjà d'une entreprise colossale, regroupant 28 coopératives affiliées et reposant sur 1 762 membres. Son chiffre d'affaires s'élève à près de 9 millions de dollars et elle compte plus de 150 employés.

Néanmoins se dresse à l'horizon un problème de taille autour de la problématique de la transformation du lait à l'échelle régionale. L'idée d'une centralisation administrative par la coopération s'impose de plus en plus et la Chaîne coopérative du Saguenay est pressentie pour cette tâche. Cependant, aux prises avec une administration déjà fort complexe, cette dernière

rejette la proposition en faisant valoir que l'ampleur d'une telle besogne risque de nuire à son fonctionnement et à la qualité de son service aux membres et suggère plutôt la formation d'un organisme indépendant. C'est ainsi que l'*Association coopérative laitière du Saguenay—Lac-Saint-Jean* est créée (1967), adoptant par la suite le nom de *Nutrinor* (1980). Mais ce n'était que partie remise, puisqu'à la fin des années quatre-vingt, face aux multiples changements secouant le monde du commerce et de l'industrie, certaines études démontrent « qu'une fusion ferait réaliser de bonnes économies au niveau de l'administration générale et que les deux coopératives regroupées seraient beaucoup plus aptes à rencontrer la compétition et les défis du développement » (Nutrinor, 2000). La fusion est consacrée au cours de l'année 1989 et les deux entreprises décident de conserver le nom de *Nutrinor*.

Au cours des dix années qui suivent, Nutrinor poursuit sa croissance et sa diversification à un point tel qu'elle constitue aujourd'hui un véritable empire de l'agroalimentaire. Nantie d'un chiffre d'affaires dépassant les 224 millions de dollars en l'an 2000, la coopérative déploie maintenant ses activités dans quatre grands secteurs : l'agroalimentaire, l'énergie, les camions et garages ainsi que les matériaux et fournitures. Elle offre des services dans des domaines aussi variés que l'achat et le transport de lait, la production animale et végétale, les pâtisseries et charcuteries, l'eau de source, la trituration de la graine de canola et de soya, les produits pétroliers, le propane, le camionnage et la quincaillerie. Elle agit non seulement sur le territoire de la région Saguenay—Lac-Saint-Jean, mais rayonne à l'échelle du Québec et au-delà. Voilà pour ce qui est de la petite histoire de Nutrinor.

### **Moteur de l'économie sociale au XXI<sup>e</sup> siècle ?**

Peut-être peut-il sembler inutile de s'attarder à l'évolution de cette coopérative avec autant de détails. Pourtant, je demeure convaincu que ces quelques informations sont cruciales pour pouvoir répondre à notre question de départ qui consiste à déterminer si les grandes coopératives doivent être considérées comme partie prenante de l'économie sociale au XXI<sup>e</sup> siècle. Nous avons vu précédemment qu'à ses débuts, une coopérative comme Nutrinor constituait sans contredit, de par sa forme, ses objectifs et ses pratiques, une entreprise d'économie sociale. Qu'en est-il aujourd'hui ? Peut-on en dire autant ? Dans les quelques paragraphes qui suivent, je m'efforcerai de démontrer, en me référant aux quelques éléments de définition de l'économie sociale que nous avons explorés précédemment, que la coopérative agroalimentaire n'est plus en mesure de satisfaire plusieurs des critères suggérés.

#### *Le statut légal : une garantie pour l'économie sociale ?*

Si on se fie uniquement à son statut légal, on ne peut que conclure que la coopérative agroalimentaire Nutrinor fait partie de l'économie sociale. Toutefois, comme nous l'avons dit précédemment, ce seul critère ne suffit pas. Stève Dionne, dans son article traitant de la définition de l'économie sociale, rapportait avec justesse les propos de Defourny à ce sujet (Dionne, 1999) :

*Le triptyque coopératives — mutualités — associations est quant à lui commode [...] mais des sociétés commerciales non coopératives peuvent également faire partie de ce secteur si elles en respectent les principes fondamentaux. Inversement, beaucoup de sociétés coopératives choisissent cette forme juridique pour ses seuls avantages administratifs ou financiers et n'ont en réalité rien à voir avec l'économie sociale.*

À la lumière de cette affirmation, il semble clair que pour juger de la pertinence d'inclure ou non une entreprise dans le secteur de l'économie sociale, il est impératif de jeter un coup d'œil sur les pratiques réelles de l'entreprises.

### *Une vie démocratique essoufflée*

La présentation de l'évolution de Nutrinor dans les paragraphes précédents montre clairement que l'entreprise ne ressemble plus à ce qui fut jadis un amalgame de petites coopératives agricoles paroissiales. Ce constat ne signifie pas qu'il s'agit d'une mauvaise chose en soi. Au contraire, plusieurs raisons pourraient pousser les gens de la région Saguenay—Lac-Saint-Jean à être fiers de cette grande réussite économique. Toutefois, cette croissance n'est pas sans failles et comporte son lot d'inconvénients, notamment en ce qui a trait à la préservation de sa vie démocratique.

Si la coopérative pouvait autrefois se vanter de favoriser la participation de ses membres à la vie démocratique de l'entreprise et à celle de toute la collectivité, il est permis de douter qu'il en soit encore ainsi. Avec ses multiples divisions administratives, son siège social et ses centaines d'employés, Nutrinor a bien davantage aujourd'hui des allures de multinationale. Encore une fois, il est important de préciser que ceci ne fait pas d'elle une mauvaise entreprise pour autant. Cependant, force est d'admettre que l'un des atouts principaux de la coopération traditionnelle, soit la participation active des gens du milieu à la vie de leur entreprise par l'exercice de la démocratie directe, se retrouve passablement dilué dans les dédales administratifs. Bien sûr, les membres ont encore leur mot à dire et peuvent toujours intervenir lors de l'assemblée générale, mais ils ressemblent désormais bien plus à des actionnaires à qui un comité de direction en « veston-cravate » livre chaque année un rapport annuel tissé de fil d'or. Ce glissement démocratique rejoint directement les propos de Meister, tels que rapportés par Martine Duperré (1999) dans son article intitulé *L'économie sociale : vers la démocratisation de la société ?* :

*Les fonctionnements collectifs suivraient un développement qui ferait en sorte que, de la démocratie directe, on passerait à la démocratie représentative. Meister avance que les fonctionnements collectifs suivraient quatre phases. De cette croyance en des idéaux coopératifs qui supportent tous les sacrifices lors de la phase 1, nommée phase de la conquête, on passe à la phase 4 où les groupes cessent de respecter les schémas démocratiques qu'ils se sont donnés à l'origine et, bien qu'aucune modification ne se soit inscrite dans leurs statuts juridiques, le pouvoir effectif a cessé d'être entre les mains des membres ou de leurs représentants.*

Cet état de fait est une fois de plus confirmé par les travaux de Carol Saucier et Nicole Thivierge au Bas-Saint-Laurent qui montrent comment les grandes coopératives sont particulièrement marquées par ces processus d'institutionnalisation (Saucier et Thivierge, 2000a) :

*Les coops fortement institutionnalisées sont celles appartenant aux secteurs d'activités les plus anciens historiquement, tels l'épargne et le crédit, les coopératives agricoles et forestières. Ces coopératives ont connu un développement qui s'est structuré autour des coops de grande taille et connaissent à l'interne une division poussée du travail. Ce sont également des secteurs coopératifs fortement fédérés. Les coopératives plus faiblement institutionnalisées sont celles apparues dans la foulée des nouveaux mouvements sociaux : coops d'habitation, coops de travail et associations coopératives d'économie familiale (ACEF). Ces coopératives sont en général de plus petite taille et ont un fonctionnement démocratique de type autogéré.*

Or, aux dires de monsieur Gabriel Fortin, cette démocratie diluée par la délégation de pouvoir entraîne la coopérative dans un dangereux cercle vicieux. Selon lui, plus la coopérative s'institutionnalise, plus il devient difficile de structurer et d'animer sa vie démocratique. Les membres entretiennent des relations de moins en moins personnelles, ils se sentent moins concernés, moins impliqués, moins influents, moins importants et finissent par se désintéresser. Il est alors difficile de trouver la relève nécessaire au renouvellement du conseil d'administration et la sclérose s'empare de la coopérative. La diversité se faisant plus rare au sein des processus décisionnels, la direction se déconnecte peu à peu de ses membres pour former une cellule quasi-autonome, calquant en quelque sorte le modèle corporatif.

### *Rentabilité devant humanité*

Outre cette dérive démocratique, les grandes coopératives québécoises comme Nutrinor sont aux prises avec un autre problème, soit celui de la nécessaire adaptation à l'impératif du libre-échange et de la mondialisation. En fait, ces coopératives sont victimes de leur important degré d'hybridation entre une traditionnelle économie sociale, fortement localisée et prévisible, et une participation de plus en plus prononcée à la grande économie marchande, globalisée et tout à fait incontrôlable.

Cette tendance rejoint une fois de plus les propos de Carol Saucier et Nicole Thivierge au sujet des difficultés rencontrées par les coopératives du Bas-Saint-Laurent en ce qui concerne leur adhésion aux principes de l'économie sociale (Saucier et Thivierge, 2000a) :

*Quant aux commentaires des coopératives agroalimentaires et de consommation, ils démontrent comment ces entreprises doivent s'adapter aux règles de la concurrence qu'exige l'articulation au marché. Elles éprouvent parfois de la difficulté à se conformer à tous les éléments de la définition de l'économie sociale.*

*C'est le cas également des coopératives d'épargne et de crédit, les caisses populaires, dont certains dirigeants avouent devoir rechercher avant tout la rentabilité financière, voire la performance financière, pour survivre.*

Cette constatation est loin d'être banale quand on connaît les moyens de persuasion dont dispose le marché pour exercer son emprise sur une entreprise, quelle qu'elle soit. D'ailleurs, on peut se demander comment de grandes coopératives comme Nutrinor arrivent à préserver leurs objectifs sociaux tout en se pliant aux règles du marché. Il est probablement plus aisé de le faire lorsque la coopérative est plus petite, plus localisée, plus facilement adaptable et beaucoup moins dépendante des marchés extérieurs. En fait, de nombreux signes laissent entrevoir que Nutrinor a de plus en plus de mal à concilier ces deux objectifs. Cela est perceptible par des décisions d'affaires qui se prennent au détriment des collectivités, de l'environnement et même de l'économie de toute une région. En voici deux exemples concrets concernant Nutrinor.

### *Des porcs qui laissent des traces*

Nous l'avons vu, l'une des finalités d'une entreprise d'économie sociale est de servir ses membres ou la collectivité plutôt que de simplement engendrer des profits et viser le rendement financier. Selon mon interprétation, ceci signifie que l'entreprise doit, à tout le moins, s'assurer de l'acceptabilité sociale de ses projets de développement en matière de protection de l'environnement notamment. Or, tout récemment, un important projet d'implantation d'une filière porcine au Saguenay—Lac-Saint-Jean, mis de l'avant par Nutrinor, a permis de constater l'ampleur des difficultés rencontrées par une entreprise de cette envergure lorsque vient le temps de concilier des impératifs sociaux et environnementaux avec des critères de rentabilité économique. Une brève étude que j'ai effectuée sur les événements entourant les quinze mois de controverse au cours desquels la coopérative a tenté de mettre sur pied son projet d'élevage porcin a permis d'entrevoir une démarche s'apparentant bien davantage à la façon de faire d'une grande corporation privée qu'à celle d'une coopérative régionale (Doré, 2001).

En effet, l'examen de la revue de presse a démontré que les promoteurs n'ont pas su intégrer la population au projet, dès sa conception. Les citoyens, ayant le sentiment que tout était décidé d'avance, se sont alors mobilisés contre ce dernier et la communication est devenue extrêmement difficile. Aucun processus d'examen et de concertation publique n'a été identifié de manière officielle et seuls des mécanismes d'urgence disparates, incomplets et désuets ont été formés. Malgré l'insistance de la population et de nombreuses municipalités, aucune instance qualifiée et impartiale de type « Bureau d'audiences publiques en environnement » n'a été mise sur pied. Par conséquent, le dialogue n'a pu être établi de manière efficace et les journaux sont, en quelque sorte, devenus les entremetteurs du dossier.

De plus, même si des concessions ont été faites par Nutrinor, des points fondamentaux comme le choix d'un type d'élevage sur litière solide plutôt que sur lisier liquide ont été rejetés, principalement pour des questions de rentabilité. Or, cette amélioration était demandée par un grand nombre de citoyens qui craignaient de voir l'environnement se dégrader et de devoir faire face à des nuisances importantes dues aux fortes odeurs dégagées par ce type de production. À deux reprises, des audiences publiques en environnement ont été demandées par la population ainsi qu'une quinzaine de municipalités pour permettre la tenue d'un véritable débat et assurer

l'acceptabilité sociale du projet. Or, jamais Nutrinor n'a voulu lui-même se faire le promoteur de cette idée et les audiences n'ont pas eu lieu. Comment expliquer ce comportement de la part d'une coopérative faisant soi-disant partie de l'économie sociale, quand on sait qu'Alcan, une multinationale tout ce qu'il y a de plus capitaliste, a elle-même demandé, quelques années auparavant, que se tiennent de telles audiences publiques pour s'assurer que la population accepte son projet de méga-usine à Alma ? Alcan serait-elle devenue une entreprise d'économie sociale ? J'en doute fort. Avouez tout de même que cette comparaison porte à réflexion.

J'estime qu'on aurait pu s'attendre de Nutrinor qu'elle agisse avec beaucoup plus de sensibilité face aux besoins de la population compte tenu qu'elle possède, du moins en principe de par sa forme juridique et sa tradition, une longue expérience de coopération. Il est bien difficile de comprendre comment les dirigeants de la coopérative ont pu négliger cet enjeu primordial, alors que de nombreux conflits concernant l'élevage porcin ont marqué l'histoire récente au Québec. Ces grandes coopératives québécoises, dont fait partie Nutrinor, vieilliraient-elles si mal ?

### *Du fromage qui laisse un goût amer*

Et comme si ce n'était pas assez, voilà que tout récemment Nutrinor faisait encore scandale dans les journaux régionaux au sujet, cette fois, de son fromage. Les trois autres grands producteurs de fromage du Saguenay—Lac-Saint-Jean l'accusaient de faire produire son fromage par une fromagerie d'une autre région (Fromagerie de Saint-Guillaume), sans même leur avoir donné l'occasion de répondre à un appel d'offres. Du jour au lendemain, la coopérative, pourtant supposée supporter la production régionale, se trouvait à la compétition en faisant entrer en région, sous sa propre marque de commerce, du fromage fabriqué avec du lait d'une autre région. Quelle ironie ! Les propos tenus par Yves Saint-Laurent, de la fromagerie Saint-Laurent (l'une des plus importantes de la région), dans le journal *Le Lac-Saint-Jean* du 18 mars 2001, sont fort éloquentes à ce sujet : « Écoutez, c'est un non-sens. Nutrinor est censé représenter et protéger les producteurs de lait de la région. Là elle prend du lait de l'extérieur, transformé en fromage et revient le vendre ici. Nutrinor se tire dans le pied et dans celui de ses producteurs laitiers » (*Journal Le Lac-Saint-Jean*, mars 2001).

Nutrinor a répondu à cette accusation en disant que ce n'était qu'une mesure transitoire afin de sauvegarder sa marque de commerce mise en péril par la fermeture de la fromagerie responsable de sa fabrication en région et s'est empressée d'aller en appel d'offres dans la région quelques semaines plus tard (*Journal Le Lac-Saint-Jean*, avril 2001). Qui a dit vrai dans cette affaire ? Sans la vigilance des acteurs régionaux, Nutrinor aurait-elle poursuivi son stratagème encore bien longtemps ? Ces stratégies, nous sommes habitués à les voir à l'œuvre dans l'arène féroce du capitalisme mondial, mais ce ne sont certainement pas des gestes que nous nous attendons à voir poser par des entreprises dites « d'économie sociale ». De toute évidence, la pression exercée par le marché sur une grande coopérative comme Nutrinor est loin d'être négligeable. Si elle conserve un caractère social indéniable, ces événements nous autorisent toutefois à nous demander à quel degré et avec quelle intensité celui-ci se matérialise désormais.

## LE DÉFI DE LA NOUVELLE ÉCONOMIE SOCIALE : AFFIRMER SA DIFFÉRENCE

### Une dérive généralisée ?

Bien qu'ils portent à réflexion, les quelques exemples présentés au cours des paragraphes précédents ne suffisent pas pour conclure que l'ensemble des grandes coopératives québécoises agissent aujourd'hui comme des corporations privées et qu'elles doivent par conséquent être extraites du vocable « économie sociale ». En fait, le but de ce court texte n'a jamais été de dénigrer l'action de ces entreprises qui, somme toute, ont largement contribué à l'écriture d'une importante page de l'histoire québécoise. Son objectif est plutôt d'attirer l'attention, à partir de l'étude de l'évolution de la coopérative agroalimentaire Nutrinor, sur le fait que le rôle et l'impact des actions de ces grandes coopératives dans le paysage socio-politico-économique québécois ont grandement changé depuis la Révolution tranquille.

Or, ces changements laissent supposer que l'efficacité et la portée de ces grandes coopératives, en tant que vecteurs d'une économie plus sociale, se sont considérablement amenuisées. Car, nous l'avons vu, plus la coopérative grossit et s'institutionnalise, plus il y a de chances que la démocratie s'estompe et plus ceux qui détiennent le pouvoir risquent de s'éloigner des préoccupations de leurs membres. Par ailleurs, plus l'hybridation avec l'économie marchande est prononcée, plus il devient difficile de concilier les objectifs économiques et sociaux de l'entreprise. Le danger de perdre de vue les principes qui ont guidé sa création devient alors croissant et le risque de faire passer la rentabilité avant l'humanité s'accroît tout autant. Dans ce contexte, il apparaît tout à fait pertinent de se questionner sur le degré d'appartenance réel de chacune des grandes coopératives québécoises à ce qu'on appelle aujourd'hui l'économie sociale.

On n'a qu'à penser au Mouvement Desjardins qui, au début des années quatre-vingt-dix, afin d'assurer sa compétitivité dans le secteur financier, face aux grandes institutions multinationales, a incité le gouvernement du Québec à adopter une loi sur le décloisonnement des institutions financières lui permettant d'élargir son spectre d'opération. Jouissant d'un réseau de caisses populaires bien implanté sur le territoire québécois, Desjardins a alors envahi avec force le marché de l'assurance générale. Ce faisant, la coopérative s'est trouvée à mettre en péril des dizaines de petits bureaux de courtage d'assurances appartenant à des entrepreneurs québécois. Est-ce que développer une grande coopérative sur le dos des PME locales constitue une stratégie digne de l'économie sociale ? À mes yeux, cela ressemble davantage à une décision d'affaires prise par une coopérative devenue si gigantesque qu'elle s'est profondément éloignée de ses racines et ne peut plus faire marche arrière.

Dans ce même ordre d'idées, M. Gabriel Fortin rappelait qu'au moment où il participait à la fondation de la Coopérative de services de Naudville, en 1960, celle-ci répondait à un besoin majeur en matière d'approvisionnement local. De plus, elle avait pour fonction de favoriser la distribution des produits locaux et régionaux auprès de la population locale. Or, quarante ans plus tard, la coopérative existe toujours et porte aujourd'hui le nom de Coop IGA. Toutefois, M. Fortin avoue qu'il ne la considère plus avec le même enthousiasme. C'est qu'elle n'est plus

vraiment génératrice d'une vie démocratique active et d'un apprentissage de la gestion et du leadership pour les citoyens de la paroisse. En outre, sa fonction de distribution des produits locaux et régionaux est désormais bien peu probante puisqu'elle est maintenant affiliée à IGA, un grossiste ontarien. Que reste-t-il en fait de la coopérative des années soixante ? Quelques centaines de membres qui ne votent pratiquement plus et qui ne se connaissent même pas ? Il serait intéressant d'effectuer un sondage auprès des usagers de la Coop IGA pour connaître la proportion des membres en règle et pour savoir combien d'entre eux ont conscience qu'ils font leur épicerie dans une coopérative...

Malgré tout, je le répète, il faut garder en tête que toutes ces remarques n'ont pas pour objet de dénigrer l'action de ces coopératives. Les avantages que procure aujourd'hui une coopérative agroalimentaire telle que Nutrinor, au sein d'une région comme le Saguenay—Lac-Saint-Jean, demeurent considérables. De même qu'il est indéniable que le degré d'implication du Mouvement Desjardins, dans les milieux ruraux notamment, surpasse celui de n'importe quelle grande banque canadienne. L'objectif de ces quelques réflexions est de jeter un regard critique sur ces grandes coopératives pour mettre en perspective la dérive de leur finalité sociale qui s'est opérée depuis leur création, il y a quelques décennies.

### **Une nouvelle économie sociale qui doit trouver sa voie**

Cette prise de conscience des lacunes des grandes coopératives m'apparaît nécessaire afin de permettre à la nouvelle économie sociale en émergence actuellement d'éviter le principal piège qui la guette. Je suis d'avis que l'économie sociale peut s'avérer un atout précieux au sein du modèle de développement québécois, mais j'estime qu'elle doit être clairvoyante et surtout honnête envers elle-même. Je crois qu'elle doit accepter de laisser de côté une part de son héritage historique pour bâtir le renouveau de la coopération au XXI<sup>e</sup> siècle à partir de nouvelles formules. Et je ne suis pas le seul à abonder en ce sens. Gabriel Fortin est catégorique sur ce point lorsqu'il dit : « Je ne crois plus que le modèle coopératif des années cinquante et soixante, qui nous a si bien servi, peut encore servir aujourd'hui de la même manière. Il faut que la formule soit remise au goût du jour à travers de nouvelles formes d'économie sociale ». Jacques Defourny affirme, pour sa part, que l'avenir de l'économie sociale passe par « l'existence de l'affirmation d'un véritable troisième grand secteur » et que celui-ci devra se faire en mettant en évidence ses forces et en évitant ses faiblesses. Concernant ses faiblesses, il ajoute ceci (DEFOURNY, 1992) :

*Parmi les facteurs négatifs, il faut sans doute souligner l'affaiblissement de l'identité coopérative de certaines grandes entreprises, notamment dans les secteurs du crédit et de l'assurance et dans les activités en amont et en aval de la production agricole. Les impératifs économiques et financiers de ces coopératives, liés à une concurrence internationale de plus en plus vive, engendrent une banalisation de leur comportement qui les éloigne des organisations mutualistes et associatives dont les préoccupations sont plus directement sociales.*

En outre, Carol Saucier et Nicole Thivierge s'interrogent eux aussi sur la question lorsqu'ils relatent l'expérience québécoise des cinquante dernières années en ces mots (Saucier et Thivierge, 2000b) :

*Ce modèle québécois « première manière » a prévalu jusqu'à la fin des années soixante-dix. Dans sa foulée, les secteurs coopératifs tels que l'agroalimentaire, l'épargne-crédit et le secteur forestier ont poursuivi leur structuration et leur développement grâce à l'interventionnisme économique de l'État pour la constitution d'une économie francophone.*

*[...] tout en ayant marqué profondément l'évolution de la société québécoise, le modèle de la Révolution tranquille est en voie de dépassement et de transformation.*

Il semble évident que le renouveau de l'économie sociale passe désormais davantage par sa constituante associative et par de plus petites coopératives, agissant au niveau des municipalités rurales et des quartiers urbains et faisant preuve d'une grande adaptabilité. Ces organisations d'économie sociale sont, comme l'ont mentionné Carol Saucier et Nicole Thivierge (2000b), « des laboratoires d'apprentissage d'une citoyenneté active grâce à la gestion démocratique qu'ils mettent en œuvre ».

Or, un vaste chantier de réflexion sur l'économie sociale s'est mis en branle au Québec au cours des dernières années. Cette démarche revêt un caractère important en ce sens qu'elle peut permettre de tracer la voie vers une plus grande reconnaissance des bienfaits d'une économie plurielle, faisant place à de nouveaux modèles de développement mieux adaptés aux réalités locales et comportant une finalité sociale. Mais la tâche est très ardue, car les enjeux sont complexes. Le Chantier doit faire la preuve de l'utilité de l'économie sociale sur de multiples tableaux. Il doit démontrer son efficacité en prouvant que les entreprises qui sont créées sont rentables et peuvent durer. Il doit démontrer que l'économie sociale constitue un apport réel dans l'économie québécoise et qu'il ne s'agit pas que de miettes. Enfin, il doit démontrer que les emplois créés sont nombreux et de qualité. Devant ce contrat titanesque, les grandes coopératives apparaissent d'un grand secours puisqu'elles procurent aux statistiques une envergure enviable. Mais est-ce la meilleure façon de promouvoir la nouvelle économie sociale ? J'en doute.

Je suis d'avis que les gens ne sont pas dupes et que le scepticisme qui perdure actuellement est dû en grande partie à une définition de l'économie sociale trop inclusive. En permettant d'englober des entreprises qui n'ont en réalité de « social » que leur statut juridique, celle-ci dilue la valeur de ses principes et perd toute sa crédibilité. La définition de l'économie sociale doit définitivement être revue et corrigée. S'obstiner à vouloir inclure les grandes coopératives au sein de l'économie sociale au XXI<sup>e</sup> siècle est un piège qui risque de la mener à sa perte. La nouvelle économie doit forger sa propre personnalité et trouver sa voie. Pas celle du siècle dernier !

Bien sûr, cette quête d'identité aura d'importantes conséquences puisque l'attrait quantitatif ne sera plus le principal atout. Mais, au risque de répéter une vieille rengaine, ne vaut-il pas mieux miser sur la qualité plutôt que sur la quantité ? J'estime que la nouvelle économie sociale

possède toutes les qualités nécessaires pour faire sa marque dans le contexte actuel. Il s'agit seulement d'en faire la promotion en laissant de côté les attributs propres aux entreprises capitalistes. Ainsi, ce qu'il faut mettre davantage en évidence, ce n'est pas tant le chiffre d'affaires qu'elle produit, mais bien le potentiel innovateur de ses structures originales et adaptées, le renouveau démocratique qu'elle engendre au plan local à l'heure où le désintéressement pour la vie citoyenne est palpable ainsi que le rôle fantastique d'insertion et de réponse à des besoins spécifiques qu'elle arrive à jouer là où les tentatives gouvernementales échouent le plus souvent.

Séparer la nouvelle économie sociale de l'ancienne et en faire la promotion, moyennant des chiffres un peu plus modestes mais en visant une crédibilité accrue, voilà le véritable défi qu'il faut relever pour permettre à l'économie sociale d'émerger au XXI<sup>e</sup> siècle.

## CONCLUSION

J'ai tenté, au cours de ces quelques pages, d'explorer la délicate question de la définition de l'économie sociale et de ses implications. Je crois avoir montré que son caractère inclusif laisse place à de multiples interprétations qui ne sont pas sans conséquences. En effet, ces dernières suscitent de nombreuses interrogations quant à l'authenticité de la finalité sociale de certaines grandes coopératives québécoises. En ce sens, je suis d'avis que l'aperçu historique de la coopération au Saguenay—Lac-Saint-Jean, présenté dans la seconde partie du texte, a permis de constater que les coopératives qui ont vu le jour au milieu du siècle dernier sont nées dans un contexte particulier, en réponse à des besoins spécifiques.

Or, quelques décennies plus tard, les conditions du développement ne sont plus tout à fait les mêmes et les collectivités sont désormais tissées de rapports sociaux remodelés en fonction de la nouvelle réalité socio-politico-économique. C'est pourquoi j'ai soulevé l'hypothèse voulant que l'économie sociale contemporaine, si elle désire émerger avec force, doit se dissocier de l'ancienne économie sociale et affirmer sa différence. Je crois avoir présenté des exemples suffisamment éloquents, en ce qui a trait notamment à la coopérative agroalimentaire Nutrinor, pour susciter un véritable débat à ce propos.

Quoi qu'il en soit, je demeure convaincu, au terme de cette réflexion, que la nouvelle économie sociale doit apprendre à forger sa propre personnalité pour qu'elle soit reconnue à sa juste valeur et qu'elle puisse enfin agir avec force. Non pas pour renier le passé et les bienfaits de la coopération traditionnelle, mais bien pour témoigner de son évolution et comprendre ses limites dans la conjoncture actuelle. J'estime que pour assurer son succès, la nouvelle économie sociale, portée par des OBNL et des coopératives de petite taille, doit résister à l'attrait des chiffres que lui procurent les grandes coopératives traditionnelles. De cette façon, le départ sera peut-être un peu plus lent, mais le pas sera probablement moins hésitant. Car, à mon sens, son principal ennemi demeure l'incrédulité qu'elle suscite au sein d'une population qui hésite à la reconnaître comme un modèle cohérent et fonctionnel, offrant une alternative intéressante au développement exclusivement économique qui prévaut actuellement.

Une fois affranchie de ce boulet, je ne doute pas que la nouvelle économie sociale saura mettre en évidence la richesse de ses idées originales, actuelles, variées et adaptées, afin de répondre avec efficacité aux besoins exprimés par les collectivités tout en demeurant fidèle à ses principes fondateurs.

## BIBLIOGRAPHIE

### Ouvrages :

- CHANTIER QUÉBÉCOIS DE L'ÉCONOMIE SOCIALE (2001), *De nouveau, nous osons... Document de positionnement stratégique*, Montréal, Gouvernement du Québec, janvier, 27 p.
- D'AMOURS, Martine (1997), *L'économie sociale au Québec*, Montréal, Les publications de l'IFDEC, 80 p.
- DEFOURNY, Jacques (1992), « Le secteur de l'économie sociale en Belgique », dans J. Defourny et José L. Monzon Campos, *Économie sociale : entre économie capitaliste et économie publique*, CIRIEC, De Boeck Université, p. 225-252
- DIONNE, Stève (1999), « Entreprises d'économie sociale et entreprises socialement utiles : réflexion théorique sur la définition de l'économie sociale », dans *L'économie sociale en question : expériences et études de cas* (sous la direction de Carol Saucier), Université du Québec à Chicoutimi, GRIR, coll. Travaux et études en développement régional, p. 95-104.
- DORÉ, Denis (à paraître), *Le projet d'implantation d'une filière porcine au Saguenay—Lac-Saint-Jean sous le regard du développement durable : autopsie d'un fiasco collectif*, travail présenté dans le cadre du cours DDR-9004 du programme de Doctorat en développement régional à l'Université du Québec à Chicoutimi et devant être publié sous peu par le GRIR dans la coll. Travaux et études en développement régional, 28 p.
- DUPERRÉ, Martine (1999), « L'économie sociale : vers la démocratisation de la société », dans *L'économie sociale en question : expériences et études de cas* (sous la direction de Carol Saucier), Université du Québec à Chicoutimi, GRIR, coll. Travaux et études en développement régional, p. 105-119
- JOURNAL LE LAC-SAINT-JEAN (2001), *Fromage fabriqué à l'extérieur. Les fromageries régionales dénoncent Nutrinor*, Saint-Bruno, 18 mars.
- JOURNAL LE LAC-SAINT-JEAN (2001), *Pour produire son fromage. Nutrinor lance un appel d'offres dans la région*, Alma, 22 avril.
- NUTRINOR (2000), *Tradition et progrès : Nutrinor 1949-1999*, Chicoutimi, Imprimerie Chicoutimi LT inc., 329 p.
- NUTRINOR (2001), *Rapport annuel 1999-2000*, Saint-Bruno, Le service des communications, 40 p.

SAUCIER, Carol ET Nicole THIVIERGE (2000A), *Un portrait de l'économie sociale au Bas-Saint-Laurent*, Université du Québec à Rimouski, GRIDEQ, 118 p.

SAUCIER, Carol ET Nicole THIVIERGE (2000B), *Économie sociale et communauté : vers un renouveau du lien social ?* Université du Québec à Rimouski, GRIDEQ, juillet, 28 p. (articles pour la Revue *Anthropologie et Sociétés*).

**Entrevue :**

MONSIEUR Gabriel FORTIN, co-fondateur de la Coopérative de services de Naudville (1960), premier gérant de la Caisse populaire de Naudville (1955) et ex-maire de la Ville d'Alma (1975-87), Alma, avril 2001.

# VIEILLISSEMENT DES BABY-BOOMERS. UNE OPPORTUNITÉ DE CROISSANCE DE L'ÉCONOMIE SOCIALE : QUELLE SOLUTION, POUR QUELLE SOCIÉTÉ ?

Liette PERREAULT  
Doctorat en développement régional

*Pour que l'économie sociale soit vraiment une nouvelle frontière ouverte à l'engagement des personnes, il faut qu'elle concilie l'impératif de la dénonciation des causes de la pauvreté et de la misère humaine avec l'exemplarité de pratiques économiques animées par des valeurs de respect, de solidarité, d'équité et de justice.*

Henri Lamoureux  
*Le Devoir*, 23 mai 1996

## INTRODUCTION

**J'**aborde l'actuelle réflexion au sujet de l'économie sociale avec un préjugé négatif, entretenu par l'histoire du Bas-Saint-Laurent telle que racontée par ceux qui l'ont vécue. Les gouvernants, soucieux d'éviter la renaissance de grands mouvements revendicateurs comme à Cabano à la fin des années soixante, ou à Amqui quelques années plus tard, ont multiplié les paliers intermédiaires et les programmes d'aide sectoriels. Cette approche, tel le volet forestier du Plan de l'Est au fédéral, est parfois couronnée de succès. Cependant dans un grand nombre de cas, l'aide aux très petites entreprises ou aux projets communautaires multiplie les emplois temporaires qui permettent aux participants d'être éligibles aux prestations de l'assurance-emploi, (Grell, 1993<sup>1</sup>, 1998).

De l'autre côté de la clôture, les plus pauvres des régions les plus pauvres, en nobles descendants de ceux qui avaient mis leur foi dans l'État-providence, placent vainement leurs espoirs dans l'idéologie de la concertation (Lechasseur, 1991). Le fricotage de petits projets autour de miettes réparties entre les corporations locales de développement (CLD) portent le joli nom de *Plan d'affaire*. Faute de balises entre le secteur public et celui de l'économie sociale, il se passe au Bas-Saint-Laurent la même dynamique que dans une salle de concert lorsque le programme n'est pas à la hauteur des attentes : les uns concertent, les autres s'endorment qui ne sont pas déjà sortis... Selon des chercheurs, dont l'historien Antonio Lechasseur, ce n'est pas ainsi que se construira de façon solide et durable « l'Avenir au Bas-Saint-Laurent »<sup>2</sup>. Il doit pourtant y avoir un moyen de se libérer d'une certaine idéologie du développement régional sans dénigrer les mouvements sociaux à l'œuvre dans les milieux défavorisés, ni

même les tactiques provisoires de survie. À mon sens, l'indignité consiste bien davantage à entretenir l'illusion d'un futur décent alors que le traitement se limite « aux soins palliatifs ». Je suis de ces irréductibles qui postulent qu'il n'est pas encore trop tard. L'économie sociale, sans être une panacée, regroupe une kyrielle d'initiatives variées qu'il importe d'évaluer. La réflexion qui suit contribuera, je l'espère, à l'enrichissement du modèle conceptuel nécessaire à une analyse plus ouverte à la notion de développement social.

## **L'ART DE SOUMETTRE LA COMMUNAUTÉ À L'IDÉOLOGIE DOMINANTE**

### **Un contexte économique et démographique favorable**

Nos gouvernants envisagent avec effroi la montée en âge de la cohorte des baby-boomers et la pression que ceux-ci exerceront sur la demande de services et de dépenses publiques qui en résulteront. Depuis quelques années, une vaste opération a été menée : la transformation de Centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD) en ce qu'il est convenu d'appeler, dans le jargon du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), les ressources alternatives (RA). Ces dernières adoptent généralement le statut juridique d'organismes à but non lucratif (OBNL).

Le foisonnement de ces OBNL de services aux personnes âgées vient modifier considérablement le portrait de l'action communautaire au Québec. À l'origine, les organismes communautaires ont été mis en place par des personnes sensibles aux besoins du milieu qui ont trouvé le financement dans la communauté locale. Ils ont continué à définir leur mission indépendamment de l'État, même après avoir accepté de collaborer avec les Centres locaux de services communautaires (CLSC). Or, les CLSC qui jouissaient jusqu'à tout dernièrement d'un conseil d'administration autonome ont été majoritairement rapatriés en même temps que les CHSLD sous la même administration que celle des centres hospitaliers (CH). Cette opération étatique, qui visait la continuité des soins et un meilleur contrôle financier, venait affecter le partenariat des OBNL en modifiant leur mandat et, surtout, en réduisant leur autonomie (Lamoureux, 1996).

Cette perte d'autonomie des organismes communautaires n'est pas sans avoir eu une répercussion sur les personnes vulnérables dont ils assuraient la défense : les plus pauvres, les moins instruites, celles qui souffrent d'incapacité physique ou mentale dépendent de plus en plus des normes et politiques de l'appareil étatique qui finance et régleme les organismes communautaires. La réforme de la santé a ainsi contribué à un affaiblissement de la souveraineté de l'action sociale démocratique (Lamoureux, 1999).

### **Une confusion des termes bien exploitée**

On peut dès aujourd'hui prédire que les services d'hébergement privés de même que les services de maintien à domicile constitueront une part importante de l'économie sociale. Cela

ne constitue pas un problème en soi, le problème de fond demeurant la souveraineté sur leur existence propre des aînés de notre société québécoise à mesure qu'ils ont à faire face à une perte d'autonomie progressive. Cela implique une participation démocratique aux décisions qui les concernent. Une définition des concepts s'impose ici d'emblée. Le concept d'autonomie des personnes dans le discours du MSSS est utilisé dans le sens réducteur d'autonomie fonctionnelle (Beaulieu, 1999). Le risque de glissement sémantique d'une perte d'autonomie chez les aînés vers une négation de l'exercice de la citoyenneté devient presque inévitable (Meire, 1997)<sup>3</sup>. Aussi, il n'est pas surprenant d'assister à des modifications de politiques relatives à l'hébergement, aux soins à domicile, aux coûts des médicaments sans consulter ceux qui demeurent les premiers concernés : les aînés.

On évoque régulièrement le principe d'autonomie pour légitimer la libéralisation des échanges de biens et de services et la déréglementation des marchés. En réalité, l'autonomisation de la logique économique constitue d'avantage un assujettissement d'États souverains à la domination de l'économie marchande. Karl Polanyi dans *La grande transformation* nous a pourtant mis en garde contre la suprématie institutionnalisée de l'économie sur les nations et qui risque de détruire les trois piliers de la socialité économique, soit les hommes, la terre et la monnaie. Le pouvoir citoyen risque fort d'être progressivement soumis à une aliénation incontournable. Or, il n'y a de véritable démocratie que lorsque les citoyens ont le pouvoir de s'opposer aux dirigeants (Godbout, 1987). La confusion règne également quant à la définition du concept de démocratie, comme on a pu le constater lors du 3<sup>e</sup> Sommet des Amériques, à Québec (avril 2001).

Au Premier ministre du Canada qui imposait le critère d'un gouvernement élu démocratiquement comme condition *sine qua non* d'admission à l'accord des pays d'Amérique sur le libre échange, le Président de Sainte-Lucie, représentant les Antilles, opposait cette pensée d'une sagesse profonde : « La démocratie, c'est un voyage, pas une destination ». Comme on peut le constater, les principes les plus nobles peuvent être invoqués dans un discours politique pour légitimer des pratiques douteuses et dont les conséquences vont à l'encontre de l'idéal proposé. Le principe de la souveraineté des pays n'est-il pas violé par l'exclusion de Cuba de l'entente de Québec, et par la clause conditionnelle menaçant Haïti ? On ne peut pas dire que la super-structure que les chefs d'état des Amériques sont en train d'instaurer permette une participation démocratique de ses membres.

Les dictionnaires Larousse et Petit Robert définissent la souveraineté comme la condition de celui qui n'est pas soumis à un autre pour sa propre gouverne. Michel Foucault précise que « la souveraineté, dans les textes philosophiques, dans les textes juridiques aussi, n'a jamais été présentée comme un droit pur et simple »<sup>4</sup>. Pour le sociologue Henri Lamoureux, le terme souveraineté s'applique autant à une personne qu'à un organisme ou à une nation. L'auteur considère paradoxal le fait que le désir des personnes de s'occuper elles-mêmes de leurs affaires soit tenu comme suspect « surtout si cette volonté d'autonomie oblige à une décentralisation et à un affaiblissement des appareils avec lesquels s'amuse une technocratie avare de ses territoires et de ses privilèges »<sup>5</sup>. Ce constat souligne le paradoxe qui existe entre une démocratie qui affirme la souveraineté du peuple alors qu'elle résiste au désir d'affirmation de

cette souveraineté lorsque celui-ci se manifeste (Godbout, 1987). Bien comprise, la notion d'autonomie serait non pas un choix mais une exigence d'ordre éthique d'accomplissement responsable et solidaire :

*L'éthique, c'est l'art de devenir sujet. Le but fondamental de l'éthique, c'est que chaque sujet humain devienne le véritable sujet de sa propre existence, c'est que chacun devienne lui-même, que ce que nous sommes, ce que nous disons, ce que nous faisons, les relations que nous entretenons avec nous-mêmes et avec les autres, que tout cela jaillisse du plus profond de nous-mêmes, du plus profond de notre identité humaine.*

*[...] En d'autres termes, la requête éthique est que chacun devienne **autonome**. [...] Tout au contraire de l'autarcie qui impliquerait l'enfermement, l'autonomie implique la **réciprocité**.<sup>6</sup>*

De même, pour avoir du sens, la souveraineté nationale devrait être comprise non pas comme un moyen d'adaptation au marché mondial, mais plutôt comme une raison de développer une capacité collective-communautaire de résistance ainsi que d'élaboration, d'affirmation d'un projet orienté vers la réalisation de fins proprement humaines, avec toute la dimension de solidarité communautaire qu'elles comportent alors nécessairement aux différents niveaux de la vie collective qui sont venus se superposer les uns aux autres sans que jamais le niveau de base ne puisse être entièrement « colonisé » par les niveaux supérieurs et dissous (sic) en eux et sans que ceux-ci, à leur tour, ne laissent échapper toute forme concrète de solidarité et de responsabilité<sup>7</sup>.

Cette « capacité collective-communautaire de résistance » dont parle Freitag s'applique au phénomène de la militance dans les organisations communautaires. Devrais-je dire s'appliquait avant que l'État n'en prenne le contrôle au moyen de règles contraignantes associées inconditionnellement aux subsides. Et pour peu que l'on reconnaisse, à l'instar de Touraine (1983), l'importance des mouvements sociaux pour régénérer les institutions et faire évoluer nos sociétés, on comprendra la gravité de cet état de fait. Les mouvements communautaires sont les derniers remparts de la société civile et du lien social ; c'est pourquoi il est si important de monitorer leur potentiel de démocratie (Tremblay et Tremblay, 2000). À ceux qui luttent sur le terrain contre le détournement du travail social vers une économie de l'assistance s'ajoutent des penseurs qui dénoncent le manque de profondeur des projets politiques de nos sociétés de l'information. C'est à ce titre que l'éthicien Jean-Marc Ferry propose aux États d'instituer une économie qui, à la différence de l'économie mondiale, reposerait sur les « activités socialisantes ». La caractéristique d'une activité de ce type est qu'elle demeure toujours « personnelle et autonome », la production portant le sceau de son auteur<sup>8</sup>.

## **L'AUTONOMIE FINANCIÈRE, UN PRÉALABLE À LA SOUVERAINÉTÉ**

### **Le privé social et le privé économique : deux mondes qui s'ignorent**

Avant l'avènement de la Révolution tranquille au Québec, le soin des malades relevait d'une éthique de la sollicitude ; les communautés religieuses en assumaient l'entière responsabilité

sans aucune intrusion de l'État. Le service aux familles n'était pas le même pour toutes : les notables avaient droit à de la vaisselle en porcelaine et à de la coutellerie en argent, mais ils payaient pour les plus pauvres qui étaient soignés gratuitement. L'hôpital était un service communautaire et financé de façon privée.

Lorsque le gouvernement a mis en place l'assurance-hospitalisation, il a en même temps remplacé les règles éthiques d'application modulée par la Loi de la santé et des services sociaux, laquelle instaurait l'égalité d'accès aux soins ; les institutions gérées et financées localement furent centralisées. La maladie appartenait désormais à la sphère publique de la santé et des services sociaux. Même les problèmes sociaux, identifiés comme facteurs déterminants de la maladie (toxicomanie, tabagisme, malnutrition des femmes enceintes, etc.), furent récupérés et financés selon des programmes gérés par les CLSC.

Avec le virage ambulatoire, le gouvernement du Québec engageait les Québécois dans une troisième grande transformation (figure 1). Les coûts associés à la technologie du curatif continueraient d'être assumés par l'État alors que les soins requis en cas de convalescence ou de perte d'autonomie seraient relégués au privé, aux frais des familles, surtout des femmes (Côté, 1998). Comme le fait remarquer Hannah Arendt, le privé s'oppose ici moins au social qu'au gouvernemental<sup>9</sup>. En effet, les retombées économiques de l'« industrie de la maladie » financée par l'État profitent davantage aux investisseurs privés, entre autres à ceux de l'industrie pharmaceutique. Ce qui revient à dire que c'est du social-privé dont l'État se déleste, il ne se désintéresse pas du capital privé.

### **La course aux subventions comme obstacle à la solidarité**

La récupération des tâches reliées aux soins à domicile, lorsqu'elle est associée à un programme de création d'emploi, porte bien son nom d'économie sociale. Mais s'agit-il d'économie solidaire ? Comment les petites entreprises d'économie sociale peuvent-elles développer de la solidarité lorsque les Régions régionales les obligent à entrer en compétition entre elles pour le partage de la portion de l'assiette budgétaire dédiée au secteur communautaire ? Les organismes considérés partenaires du réseau de la santé ne sont pas tout à fait publics, sans être tout à fait privés ; ils sont tout simplement pauvres, marginaux. On dit le tiers-secteur comme on dit le tiers-monde. Comment remédier à cela ? La seule stratégie efficace semble être celle que les mouvements de femmes ont mis de l'avant : la quête de l'indépendance financière.

Chaque communauté doit avoir les moyens de se doter des services collectifs essentiels pour pouvoir jouir d'une qualité acceptable de vie sociale. Le niveau acceptable étant ce que les résidents sont prêts à payer. Qu'importe la grosseur de la collectivité pourvu que l'homogénéité en permette une gestion efficace. Dans certains cas, nous aurions un village, ailleurs une MRC, le principe étant l'autorisation de prélever des impôts et l'obligation de faire élire démocratiquement. Il faudrait voir si la gérance régionale d'un revenu de citoyenneté ne permettrait pas une libération de l'argent comme principale référence culturelle. Le salaire individuel se trouverait

d'autant désinvesti de sa fonction symbolique de réussite individuelle. Le statut social s'établirait forcément sur d'autres formes de reconnaissance. Le besoin d'accomplissement personnel emprunterait alors d'autres voies et nous pourrions voir fleurir à côté de la sphère économique un développement à la fois politique, philosophique, éthique et pédagogique. Nous revenons nécessairement à la notion de démocratie et de souveraineté. Ici, la légitimité de l'autorité politique ayant été conférée par l'État-nation, celui-ci serait en droit d'exiger un mode d'élection démocratique. Cette condition est absente de ce qui s'est tramé par les grandes puissances d'Amérique du Nord qui envisagent d'exclure certains États politiques autonomes du grand club de commerce américain (Gélinas 2000). Ceci démontre bien que l'état de pauvreté demeure le véritable obstacle à la souveraineté.

## L'OPTION COOPÉRATIVE, UNE AVENUE

### Les facettes variées du coopératisme

Selon le ministère de l'Industrie, du Commerce, de la Science et de la Technologie, la solution coopérative offre l'avantage de concilier stabilité et souplesse. Le mouvement coopératif profondément enraciné dans l'histoire du développement québécois fait partie intégrante de notre culture. Le principe coopératif a fait ses preuves dans le domaine de l'épargne et de la production agroalimentaire et n'a cessé de se développer, de sorte que les entreprises constituées en vertu de la Loi sur les coopératives occupent depuis près de cent ans une place enviable. La structure juridique offre une polyvalence d'options qui favorisent l'adaptation aux besoins spécifiques du milieu. L'éventail de choix comprend :

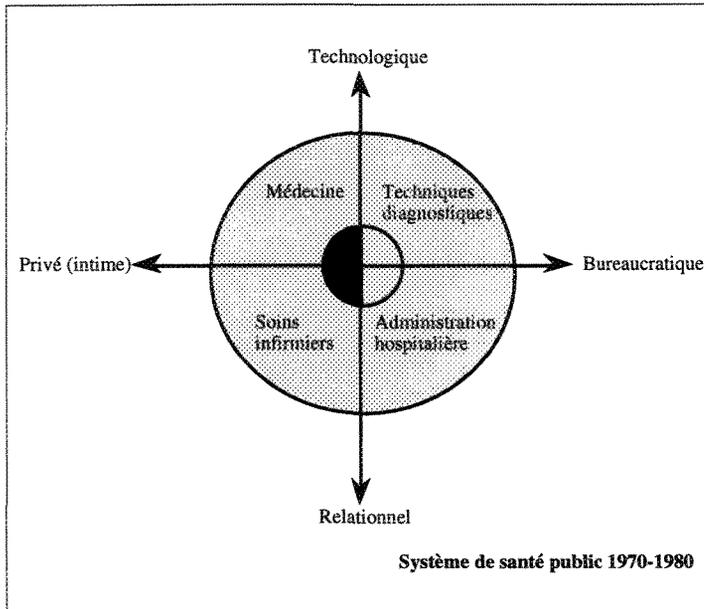
1. les coopératives de producteurs (ex. produits de l'érable) ;
2. les coopératives de travailleurs (ex. de la forêt) ;
3. les coopératives de consommateurs (ex. services funéraires) ;
4. les coopératives de solidarité (ex. *multimembership*).

Cette dernière formule permet de regrouper de façon efficace les trois catégories, soit celles des producteurs, des travailleurs et des consommateurs. Elle fournit un cadre légal à des membres de statuts différents qui poursuivent un même objectif : une structure de solidarité.

Un portrait de l'économie sociale basse-laurentienne révèle que les entreprises encouragent la participation des membres à la prise de décision ; la qualité démocratique du type de gestion serait comparable entre les OBNL et les coopératives (Saucier et Thivierge, 2000). Cependant, la participation est un phénomène complexe et varie selon que l'organisation adopte une perspective démocratique, socialiste, humaniste ou managériale (Dachler et Wilpert, 2000 ; McCarthy, 1989 ; Black et Margulies, 1988). Différentes configurations se développent selon que la participation porte davantage sur l'une des dimensions du lien social de coopération ; un accent sur la mobilisation donne une combinaison démocratique-socialiste, alors que l'accent sur la convivialité conduit à une combinaison démocratique-humaniste (Giroux et Fenocchi, 1994).

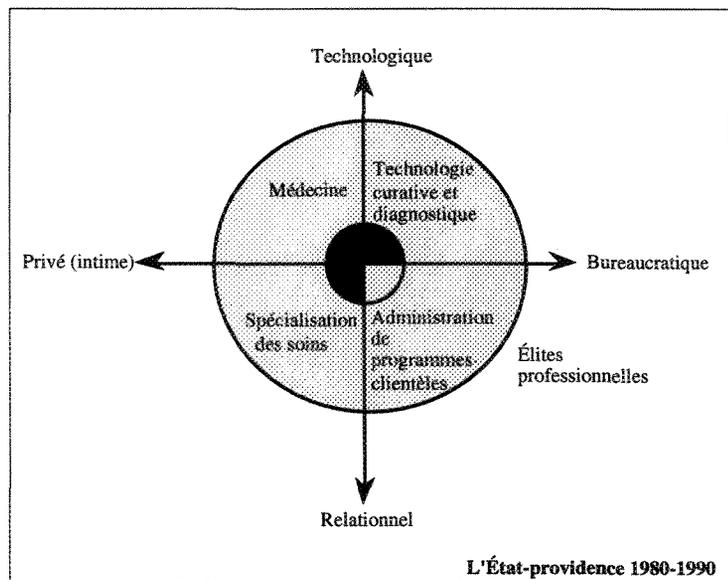
**Figure 1**

**L'évolution du système de santé québécois et de ses « bénéficiaires »**



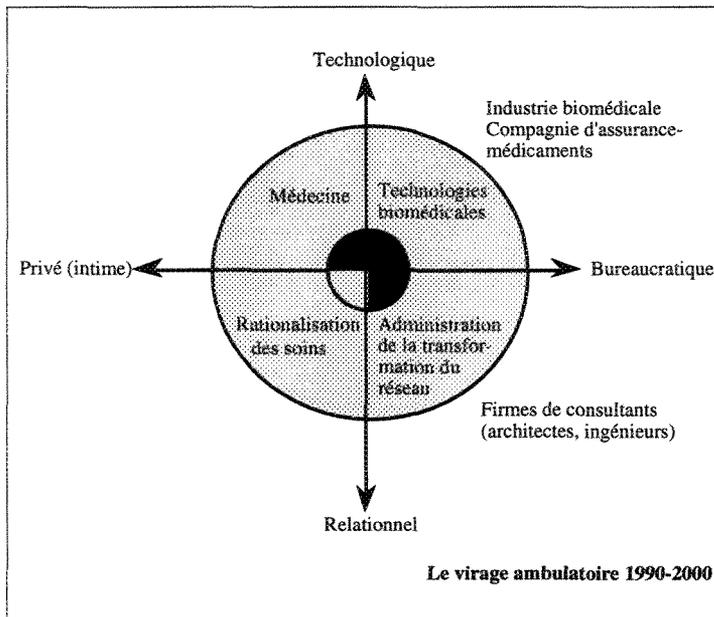
La prise en charge par l'État du système de santé québécois et l'instauration de l'assurance-maladie et de l'assurance-hospitalisation ont profité aux Québécois les moins en santé et les moins riches.

Le développement scientifique de la médecine et des spécialités paramédicales a conduit à une prolifération de professions de la santé. La croissance des coûts est en partie due à la multiplication de ces nouvelles élites.



...suite

Figure 1 (suite)



La réduction des services dispensés en milieu hospitalier n'a pas donné les économies escomptées en grande partie à cause des coûts engendrés par les transformations physiques et organisationnelles requises.

(La partie foncée au centre des figures illustre le déplacement du financement public)

### La voie coopérative porteuse d'une éthique

L'éthique coopérative, bien qu'elle place la solidarité au centre d'une constellation de valeurs, ne dédaigne pas pour autant l'efficacité, la rentabilité et le profit. Elle écarte néanmoins les intermédiaires, cette catégorie commerciale d'un petit nombre d'êtres humains qui s'accaparent les fruits du labeur d'un plus grand nombre d'êtres humains et en détournent les revenus à leur profit. Ce que l'éthique coopérative contrecarre, c'est la domination des marchés sur les travailleurs, producteurs et consommateurs, laquelle s'installe insidieusement, comme une version moderne du colonialisme, voire de l'esclavagisme.

La globalisation des marchés affectera les diverses catégories de gens de façon très inégale en réduisant l'efficacité des politiques sociales destinées à la protection et au soutien des personnes les plus vulnérables. La désarticulation des sociétés rurales, la pauvreté des femmes, la vulnérabilité des enfants et des aînés ne font pas partie de considérations marchandes. Il ne faut pas compter sur une culture du profit immédiat pour préserver la richesse qualitative de l'*espace-temps*, de la différenciation des genres, de la singularité des personnes, des communautés comme des peuples. Il ne faut pas compter uniquement sur les initiatives isolées, nos fragiles OBNL ne pouvant seules contrer le raz de marée qui risque de lessiver les germes naissants de nos projets de société.

La coopération est une valeur rassembleuse grâce à sa force émancipatrice. Dans la Vallée de la Matapédia, un gisement de chaux sera exploité grâce à une mise de fonds de 1 000 \$ par 324

agriculteurs qui ne dépendront plus du marché pour s'approvisionner de ce fertilisant agricole. De même, afin de se doter de services de santé, des communautés entières, notamment à Noëlville (Ontario) et à Saint-Étienne-des-Grès (Québec), ont adopté la solution coopératiste. Ces exemples de prise en charge collective sont à la portée des femmes et des personnes âgées comme de tous ceux qui luttent pour conserver un minimum de fierté et de dignité. Reste à intéresser les décideurs locaux, régionaux et provinciaux à ce genre de mobilisation.

## **QUI SOMMES-NOUS ET QUE VOULONS-NOUS ?**

### **Une économie solidaire à insérer dans un projet de société**

Que nous restera-t-il bientôt qui relèvera de notre propre décision, de nos choix, sans contradiction avec nos valeurs intimes ? J'ai en tête la terrible menace pour tous les agriculteurs de la terre d'être soumis à un très petit nombre d'entreprises multinationales contrôlant tous les secteurs agroalimentaires. Déjà, chacun de nous n'a d'autre moyen de s'assurer qu'il ne consomme pas d'antibiotiques ou d'hormones en même temps que son poulet rôti que celui de s'approvisionner chez un petit producteur local bien connu ou d'élever lui-même ses poules. Quelle réflexion tirer de la mainmise d'entreprises américaines sur nos services de thanatologie ? Quel est le sens de notre existence sans souveraineté ? Ce concept n'aura plus de sens le jour où les multinationales se doteront d'une charte alléguant leur suprématie sur les gouvernements et la société civile. Selon Jacques Parizeau, « c'est ni plus ni moins que la lutte des classes qui revoit le jour »<sup>10</sup>.

Ce disant, suis-je en train de m'éloigner du thème de l'économie sociale ? Certes, je m'inscris en faux contre la vision technocratique de l'économie non capitaliste. Le risque de dérive du type « inféodation de l'économie sociale par l'État »<sup>11</sup> doit être pris au sérieux. À l'instar de Jean-Louis Laville, je crois qu'il faille donner préséance au dénominatif **solidaire**. Aux critères québécois il faut ajouter les « idées-forces » développées par Laville, soit l'« impulsion réciprocaire » et la « constitution d'espaces publics de proximité » (Grell, 1985). Ces deux notions respectent le sens fondamental de la participation d'une communauté à définir ses besoins, des travailleurs à contrôler les processus de production et la redistribution des profits et des citoyens à proposer des changements politiques.

### **La désassurance tranquille des soins aux personnes âgées**

La Loi canadienne de la santé stipule que les services de santé médicalement nécessaires sont assurés et que les provinces doivent respecter chacun des cinq principes d'universalité, d'accessibilité, d'intégralité, de transférabilité et de gestion publique. Ne sont pas soumis à ces normes les services complémentaires, dont les soins intermédiaires en résidences pour adultes et les soins à domicile.

La dernière transformation du réseau de la santé s'est jouée sur l'interprétation des notions « complémentaires » et « intermédiaires ». Le virage ambulatoire a permis aux administrateurs de restreindre ce qu'ils appellent le « panier de services » à ce qui est médicalement prescrit. Étant donné que la gériatrie n'est pas reconnue au Québec comme une spécialité médicale, l'expertise en revient aux administrateurs : le barème de 2,5 heures/soins par jour fut retenu comme un critère d'admission à un établissement de soins prolongés et le nombre de lits par territoire de MRC fut établi d'après un quota provincial de 3,5 % (3,8 % en milieu rural) par habitants âgés de plus de 65 ans.

La réduction des services assurés par le régime public pour répondre aux besoins des personnes ayant perdu une partie de leur autonomie fonctionnelle représente une juteuse opportunité lucrative pour des agences privées de soins<sup>12</sup>. Il n'est certes pas souhaitable que des entreprises qui ne partagent pas la culture communautaire québécoise envahissent le marché des services aux personnes âgées. Le MSSS encourage plutôt l'ouverture de résidences privées d'hébergement et subventionne une partie des frais pour chaque résident de ces ressources de type familial (RTF) et ressources intermédiaires (RI). Le statut juridique d'organismes à but non lucratif ne garantit pas pour autant que ces structures d'accueil laisseront à nos aînés québécois la possibilité de s'exprimer en tant que citoyens, voire en tant qu'êtres humains riches d'expériences de la vie.

Travailler aux soins des personnes âgées doit demeurer un choix, sinon le risque de négligence ou de formes même subtiles de violence peut devenir problématique. Si le recrutement d'employés s'effectue par un programme de réinsertion à l'emploi dans le secteur de l'économie sociale, on peut s'attendre à ce que la situation se détériore dans les régions rurales, surtout, là où les professionnels de la santé, lesquels se sont donnés des règles déontologiques, se font plus rares.

### **Pour une politique sociale qui inclurait le vieillissement**

C'est une décision politique à teneur économique qui a prévalu à la concentration des services de santé dans les principaux centres urbains (Côté 1991, 2000). C'est également une décision politique opportuniste qui a fait arrimer les revendications des femmes à la stratégie économique du développement du tiers-secteur pour réduire le chômage au Québec. Il semble qu'une véritable philosophie du développement social nous fasse défaut.

Les problèmes d'accessibilité en région aux mêmes services de santé qu'ailleurs au Québec ne sont pas acceptables dans une société qui se dit égalitaire. Nous avons un problème de solidarité interrégionale et intergénérationnelle qu'il devient urgent de régler compte tenu des conséquences de cette vague de néolibéralisme économique qui nous affecte jusque dans notre plus profonde intimité. La relation entre l'économie et la santé, si bien occultée par nos gouvernants, doit être mieux comprise. La tendance des États à se retirer, conjuguée à l'appétit insatiable de l'économie de marché, rendent prioritaires ces domaines d'études. La recherche en développement régional ne doit pas se défilier devant l'ampleur de la tâche. La société civile

a grand besoin d'un cadre théorique cohérent, voire d'une nouvelle anthropologie. Transcendant la turbulence du monde, une réflexion s'impose sur la notion d'un développement humain s'étalant sur toute la durée de la vie et se poursuivant tout en se renouvelant de génération en génération.

## CONCLUSION

Il n'est pas facile de jeter un regard lucide sur l'économie sociale tant les frontières paraissent floues entre le système économique et le système social. Tantôt c'est l'économie qui gagne à se rapprocher du social en proposant de répondre aux besoins les plus fondamentaux des êtres humains. Tantôt c'est la sociologie qui se trouve vivifiée par les notions *d'entrepreneurship* et *d'empowerment*. La diversité des opinions demeure importante pour que les initiatives naissantes ne soient pas écrasées par l'idéologie dominante du rendement.

Les sciences du développement régional, dont les frontières disciplinaires sont de moins en moins étanches, sont parmi les plus utiles qui soient pour explorer la complexité de la mouvance actuelle des discours de légitimation qui fusent de toutes parts. La dimension territoriale doit être rapprochée de la dimension temporelle afin que soient précisés des indicateurs de vigilance en matière de développement d'une portée à long terme. Les sciences régionales peuvent ainsi contribuer à suivre l'évolution des trajectoires des peuples ainsi que les conséquences de leurs décisions et de leurs choix sur la portion de la terre dont ils ne sont que les gardiens puisque la terre est un patrimoine.

De réforme en réforme, ne changeons-nous pas trop souvent la forme et pas assez le fond ? Saurons-nous inventer d'autres moyens de liaison sociale que l'emploi, imaginer d'autres mécanismes d'internationalité que le commerce ? Leur attribuer toute l'attention et toute l'énergie, en être subjugués n'est pas sans rapport avec la tendance moderne vers la déterritorialisation qu'il serait trop simple d'associer inéluctablement à la mondialisation des marchés. Prenons-nous le temps de faire œuvre d'humanité au sens où Hannah Arendt distingue les travaux des œuvres, ces dernières ayant une portée qui transcende la durée d'une carrière et même la longévité de l'individu ?

Comment être plus humain ? Mieux humain ? Une idée de la civilisation plus vaste que la seule dimension de progrès est à construire, c'est certain. Et une vision de l'humanité (Jacquard, 1987) comme une quête inachevée ...

## NOTES

- 1 Le sociologue Paul Grell a procédé à une analyse approfondie de la conjugaison de la politique contre le chômage et de celle du développement social dans *Héros obscurs de la précarité* publié chez L'Harmattan.
- 2 Texte préparé en mars 1991 pour l'événement *Les eaux de mars : un jour à rompre les silences*, organisé par les étudiants de la Maîtrise en études littéraires de l'Université du Québec à Rimouski.
- 3 Philippe Meire a décrit comment le concept de *handicap* tel que défini par l'OMS fut renommé *dépendance et perte d'autonomie* pour justifier une prise en charge professionnelle et légitimer la spécialité gériatrique.
- 4 M. Foucault (1978), *Dit et écrit*, p. 611.
- 5 H. Lamoureux (1991), *L'intervention sociale collective*, p. 73.
- 6 J.-F. Malherbe (1990), « Les fondements de l'éthique », Revue *Ethica.*, UQAR, p. 9-10.
- 7 M. Freitag (1995), « L'horizon social inacceptable d'un économisme mondialisé », dans la Revue *Société*, numéro hors série, p. 1-21.
- 8 Denis Müller explique la pensée de Jean-Marc Ferry au sujet de l'économie sociale dans la Revue *Ethica* 2001, vol. 13, n° 1, p. 70-71.
- 9 Hannah Arendt (1988), *Condition de l'homme moderne*, trad. de G. Fradier, Coll. Agora, Calmann-Lévy, p. 77.
- 10 François Cardinal commentait, le 5 mai 2001, une lettre signée par Jacques Parizeau et adressée au journal *Le Devoir*.
- 11 L'expression est de Carol Saucier dans le cadre du cours de doctorat en développement régional, UQAR, hiver 2001.
- 12 La Fédération des coopératives de services et de soins de santé du Québec (FCSSSQ) a repéré les compagnies américaines : *Olsten Kimberley* et *American Home Patient Inc.* et l'agence canadienne *We Care*. Mémoire à la Commission Harpin, 1999, p. 25.

## BIBLIOGRAPHIE

- ARENDRT, Hannah (1983), *Condition de l'homme moderne*, Paris, Callman-Lévy, coll. Agora, 406 p.
- BEAULIEU, Marie et Francine CARON (1998), « La place de la personne aînée dans la définition de son autonomie », *Le Gérontophile*, vol. 22, n° 3, p. 47-56.
- BEAULIEU, Marie et Francine CARON (1998), « Que disent les discours officiels de la personne aînée québécoise ? », *Le Gérontophile*, vol. 22, n° 3, p. 67-73.
- BÉLAND, François (1997), « Nouvelles clientèles, nouveau rationnement des services de santé pour les personnes âgées », *Ruptures*, revue transdisciplinaire en santé, vol. 4, n° 2, p. 294-310.
- COMEAU, Yvan et Jean-Pierre GIRARD (1995), *Les coopératives de santé dans le monde, une pratique préventive et éducative de la santé*, Montréal, UQAM, Chaire de coopération Guy-Bernier, 138 p.
- CÔTÉ, Charles et Daniel LAROUCHE (2000), *Radiographie d'une mort fine : dimension sociale de la maladie au Québec*, Chicoutimi, les Éditions JCL inc, 285 p.
- CÔTÉ, Charles (1991), *Désintégration des régions : le sous-développement durable au Québec*, Chicoutimi, les Éditions JCL inc., 259 p.

- CÔTÉ, Denyse *et al.* (1998), *Qui donnera les soins ? Les incidences du virage ambulatoire et des mesures d'économie sociale sur les femmes du Québec*, Ottawa, Condition féminine Canada, Association féminine d'éducation et d'action sociale (AFÉAS), 134 p.
- CÔTÉ, Denyse, Monique DES RIVIÈRES, Nicole THIVIERGE, Marielle TREMBLAY *et al.* (1995), *Du local au planétaire : réflexions et pratiques de femmes en développement régional*, Montréal, Les éditions du remue-ménage, 271 p.
- FOUCAULT, Michel (1994), « La gouvernementalité », in *Dits et écrits*, Paris, Gallimard, p. 635-657.
- FREITAG, Michel (1995), « L'horizon social inacceptable d'un ékonomisme mondialisé : rappel de quelques dimensions et aspects essentiels du problème posé par la domination planétaire de l'ékonomisme », *Revue Société*, numéro hors série : *La souveraineté : pour un pacte politique, contre l'ékonomisme*, p.1-22.
- GAGNÉ, Gilles (1995), « Un dieu qui sauve tout : plaidoyer en faveur d'un nouveau pacte politique fondé sur la reconnaissance des peuples du Québec », *Revue Société*, numéro hors série : *La souveraineté : pour un pacte politique, contre l'ékonomisme*, p. 22-37.
- GÉLINAS, Jacques B. (2000), *La globalisation du monde : laisser faire ou faire ?* Montréal, les Éditions Écosociété, 340 p.
- GIROUX, Guy (sous la direction de) (2001), *L'État, la société civile et l'économie*, collectif : Gérard Boismenu, François Dépelteau, Michel Dion, Paule Halley, François Houle, Frédéric Lesemann, Sheila Mason, Joseph-Yvon Thériault, Québec, Les presses de l'Université Laval, 251 p.
- GIROUX, Nicole et Véronique FENOCCHI (1995), « La participation : une réalité complexe », dans *Coopératives et développement*, revue du Centre universitaire de recherche, d'information et d'enseignement sur les coopératives, vol. 26, n° 1, p. 59-101.
- GODBOUT, Jacques T. (1987), *La démocratie des usagers*, Montréal, Les Éditions du Boréal Express, 190 p.
- GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, *Conjuguer l'économie et le social : document d'information à l'intention des centres locaux de développement*, La politique de soutien au développement local et régional et l'économie sociale, Québec, 56 p.
- GRELL, Paul (1998), « L'État-providence : de la politique sociale à l'économie sociale », in *L'économie sociale*, recueil de textes, DDR 9004 : séminaire thématique, Université du Québec à Rimouski, p. 94-108.
- JACQUARD, Albert (1987), *Cinq milliards d'hommes dans un vaisseau*, Paris, Éditions du Seuil, coll. Inédit Virgule, 172 p.
- KLEIN, Juan-Luis, Christiane Gagnon (1989), *Le social apprivoisé : le mouvement associatif, l'état et le développement local*, Hull, Éditions Asticou, coll. Questionnements, 146 p.
- LAFONTAINE, Danielle et Nicole THIVIERGE (1999), *Les régions fragiles face à la mondialisation : stratégies communautaires, technologiques et culturelles d'innovation et de valorisation*, GRIDEQ/GRIR, Congrès 1998 de l'ACFAS, Québec, Presses de l'Université Laval, 256 p.
- LAMOUREUX, Henri (1999), *Les dérives de la démocratie : questions à la société civile québécoise*, Montréal, Éditions VLB, coll. Partis pris actuels, 159 p.
- LAMOUREUX, Henri (1996), *Le citoyen responsable : l'éthique de l'engagement social*, Montréal, VLB Éditeur, 197 p.

- LAMOUREUX, Henri, Jocelyne LAVOIE, Robert MAYER, Jean PANET-RAYMOND (1996), *La pratique de l'action communautaire*, Québec, Presses de l'Université du Québec, xiv, 436 p.
- LAMOUREUX, Henri (1991), *L'intervention sociale collective : une éthique de la solidarité*, Québec, Éditions du Pommier, 232 p.
- LEFEBVRE, Anne et Lee SODERSTROM (2000), *Le vieillissement de la population québécoise : conséquences sur le financement des dépenses publiques de santé*, Montréal, Université McGill, Département des sciences économiques, 59 p.
- LE GÉRONTOPHILE (1991), *L'an 2000 et après*, revue trimestrielle de l'Association québécoise de gérontologie, vol. 13, n° 14, automne, 20 p.
- LE GÉRONTOPHILE (1996), *Virage ambulatoire et enjeux du soutien à domicile*, et *Bulletin d'information de l'Association québécoise de gérontologie*, (4 p.), revue trimestrielle de l'Association québécoise de gérontologie, vol. 18, n° 4, automne, 48 p.
- MALHERBE, Jean-François (1990), « Les fondements de l'éthique », revue *Ethica*, vol. 2, n° 2, (9-34), juin, p. 9-10.
- MULLER, Denis (2001), « Les arguments éthiques en faveur d'une nouvelle dynamique sociale. Philosophie politique, éthique et religion chez Jean-Marc Ferry », revue *Ethica*, vol. 13, n° 1, Université du Québec à Rimouski, (59-79), 113 p.
- MEIRE, Philippe, Isabelle NEIRYNCK (1997), *Le paradoxe de la vieillesse : l'autonomie dans la dépendance*, Bruxelles, De Boeck & Larcier s.a., coll. Savoir & Santé, 180 p.
- SAUCIER, Carol (1999), *L'économie sociale en question : expériences et études de cas*, Chicoutimi, Université du Québec à Chicoutimi, Groupe de recherche et d'intervention régionales (GRIR), coll. Travaux et études en développement régional, 189 p.
- TOURAINÉ, Alain (1999), *Comment sortir du libéralisme*, Paris, Fayard, 164 p.
- TOURAINÉ, Alain (1983), *L'après-socialisme*, Paris, (Hachette/Pluriel) Éditions Grasset et Fasquelle, édition revue et augmentée, 285 p.
- TREMBLAY, Marielle et Pierre-André TREMBLAY (2000), « Aux marges du développement », dans le collectif sous la direction de Mario Carrier et Serge Côté, *Gouvernance et territoires ruraux : éléments d'un débat sur la responsabilité du développement*, Québec, Presse de l'Université du Québec, p. 317-332.
- VAILLANCOURT, Yves (1996), *Comment poser le problème de la privatisation dans le réseau de la santé et des services sociaux au Québec*, Montréal, UQAM, 57 p.

# **ÉCONOMIE SOCIALE : ESSAI PORTANT SUR SES ENJEUX**

Andrée SAINT-GEORGES  
Doctorat en développement régional

## **INTRODUCTION**

**I**l est d'ores et déjà convenu de reconnaître que le développement, tant sur les plans local, régional qu'international, repose sur de multiples facettes qui, lorsqu'elles atteignent un certain équilibre, engendrent la richesse (évidemment, la richesse sur tous les plans). Ainsi, il devient courant d'associer les notions d'économie, de politique, de culture et de société incluant les vastes volets incarnés par la démocratie et la citoyenneté. Somme toute, le développement est à peu près n'importe quoi pourvu que l'on y retrouve des impacts favorables.

Cette entrée en matière peut apparaître très drastique. En fait, elle veut à peine caricaturer les bases retenues pour l'élaboration de quantité de politique qui, sous le couvercle du développement harmonisé en fonction des territoires, sont les unes autant que les autres une kyrielle de plans d'actions généralement à court terme, dont les effets à long terme ne sont pas adéquatement mesurés. En résumé, tout le monde peut faire du développement (local ou régional) et surtout, tout le monde peut porter le discours du développement (indépendamment des secteurs concernés).

Le présent essai va être fortement inspiré de ces affirmations ayant pour secteur d'analyse l'économie sociale. Dans un premier temps, la réflexion partira de l'histoire et de la définition (pour ne pas dire des définitions) et du discours, notamment celui fortement crié lors du Sommet sur l'Économie et l'Emploi en 1996. Dans un second temps, il sera possible de voir si, depuis sa mise en candidature à titre de partie prenante de la société contemporaine, l'économie sociale se porte mieux. Il va sans dire que ce texte recueille les éléments d'une réflexion personnelle sur le sujet et n'a nullement la prétention de couvrir l'ensemble des propos inhérents à l'économie sociale.

## **UN BREF HISTORIQUE**

### **Une question de culture sociale**

L'économie sociale n'est pas un concept nouveau. D'ailleurs, elle était présente bien avant que l'on connaisse les diverses formes d'organisations économiques et sociales. L'économie

sociale côtoie depuis longtemps les règles du jeu du marché. À ce propos, Claude Béland (1996), alors président du Mouvement Desjardins et l'un des principaux porteurs du discours de l'économie sociale lors du Sommet sur l'Économie et l'Emploi, avait écrit dans l'un des rapports qu'il a signé :

*Avant l'apparition de l'économie de marché, l'économie sociale, du moins dans son esprit, existait. En effet, les clans, les tribus, les familles, les collectivités en général, s'activaient à assurer le mieux-être individuel et collectif. Pour que leur milieu fonctionne harmonieusement, l'ensemble des activités avait comme finalité le mieux-être de la collectivité et de ses membres, individuellement. C'était, sans en porter le nom, l'économie sociale.*

Si notre compréhension actuelle nous fait accepter la présence de l'ancêtre de l'économie sociale contemporaine et que nous en reconnaissons les effets, nous serons aussi enclins à reconnaître les deux traditions qui se sont côtoyées en Occident. D'une part, une tradition sociale catholique présente dans tous les pays latins, incluant le Québec, et d'autre part, la tradition socialiste enracinée principalement dans les pays germaniques et scandinaves. L'une est axée sur la consommation et les services aux personnes (catholique) et l'autre sur la production et la réorganisation du travail (socialiste).

Au Québec, la première société canadienne d'économie sociale fut créée en 1888. Alphonse Desjardins, probablement le coopérant le plus populaire encore aujourd'hui, en faisait partie. Depuis lors, le Québec a connu la création de plusieurs entreprises collectives, que ce soient les mutuelles ou encore les coopératives. Selon les auteurs Lévesque et Ninacs (1997), « les entreprises collectives se sont développées au Québec plus que partout ailleurs au Canada ». Les auteurs expliquent ce phénomène principalement par la culture sociale des Québécois, le climat de concertation et d'engagement communautaire qui leur est propre. Le retentissant succès des caisses populaires illustre la force de coopération des Canadiens français, force qui s'est par la suite étendue dans d'autres contextes : politique, économique, syndical et communautaire.

### **Les trois grandes périodes de l'économie sociale**

L'histoire démarque trois grandes ères dans le déploiement de l'économie sociale au Québec. Une première période, allant du début du XX<sup>e</sup> siècle à 1960, est largement influencée par l'Église et se caractérise principalement par le courant d'après-guerre. La seconde, à l'instar de multiples volets socio-économiques, est la période 1960 à 1975, mieux connue sous l'appellation de « la Révolution tranquille », où l'État-providence a créé tant de réformes sociales. Enfin, la troisième débute en 1975 jusqu'à nos jours où se bousculent les grands questionnements face au rôle de l'État, où l'on revendique le contrôle du développement régional et local à la portée des intervenants du milieu et surtout où l'on abdique au pouvoir illimité des programmes publics centraux.

### *Avant 1960*

Jusqu'en 1920, la société québécoise était qualifiée de société traditionnelle. Basée sur le clergé, la famille et le voisinage, la société s'organise autour de l'entraide en vue de se doter d'une qualité de vie bienfaisante. Société dominée par la doctrine sociale de l'Église, mais aussi par une idéologie corporatiste exprimée par le regroupement des personnes sur la base de leurs aspirations et de leurs métiers communs.

Les années vingt et trente ont plutôt été marquées par une volonté de prise en charge des personnes, du moins en ce qui concerne leur travail. Comme l'expliquent Lévesque et Ninacs (1997) :

*si les grandes entreprises dans le domaine des ressources naturelles et dans le secteur manufacturier étaient sous le contrôle du capital étranger et des Canadiens anglais, les Québécois francophones ne contrôlaient que des entreprises familiales dans l'industrie et l'agriculture. Avec les années, cette stratégie a donné lieu à d'imposantes coopératives dans les domaines de l'épargne, de l'agriculture et du crédit.*

Somme toute, jusqu'à la Deuxième Guerre mondiale, la force coopérative a surtout permis la participation des usagers et/ou des salariés à l'atteinte d'un bien-être collectif et individuel.

L'industrialisation, après la Première Guerre mondiale (1914-1918), a provoqué de nombreux changements dans la société : urbanisation et migration sont les deux principaux impacts retenus. L'Église s'essouffle et l'État intervient de plus en plus dans les programmes sociaux. La Loi sur l'assistance publique adoptée en 1921 illustre bien ce phénomène. Le « crash de 1929 » et la Seconde Guerre mondiale accentuent les problèmes sociaux par une augmentation de la délinquance, du chômage, de la pauvreté auxquels s'ajoutent les problèmes de santé publique. La période des « Trente glorieuses » (1930-1960) améliorera certaines conditions sociales et économiques, mais d'autres problèmes se feront sentir, principalement dans le domaine de la réinsertion sociale des individus et des familles. Le fossé entre les pauvres et les riches se creuse. Les revendications à une plus grande démocratie mobilisent la population. À la tête de ce mouvement se retrouvent les syndicats dont les demandes en faveur d'une plus grande démocratie au sein des structures et des modes d'organisation en font des acteurs clefs dans l'histoire de l'économie sociale.

### *La Révolution tranquille (1960-1975)*

C'est l'époque de la modernisation du Québec. Le corporatisme et le catholicisme sont remis en cause. L'État est omniprésent dans son rôle d'État-providence. Poulin (1982) illustre cette période comme étant la création de l'État et de ses structures ministérielles, la centralisation des modes de fonctionnement et de financement, la bureaucratisation des structures, l'accroissement des mesures de contrôle, la syndicalisation des employés de la fonction publique et la standardisation des activités et des tâches.

Sur le plan économique, l'intervention de l'État s'est concrétisée par la création des Sociétés d'État dans des secteurs stratégiques tels la sidérurgie, l'exploitation minière, le financement des entreprises, l'électricité, les industries culturelles et la gestion des régimes de retraites. Les coopératives, les entreprises privées et les Sociétés d'État cohabitent dans cet univers économique québécois qui, vraisemblablement, semble unique au Canada (Lévesque et Ninacs, 1997).

Dans cette période, l'économie sociale s'est exprimée à travers les courants coopératifs et syndicaux, mais aussi par les mouvements populaires et communautaires. Bélanger et Lévesque (1992) mentionneront :

*les groupes populaires et organismes communautaires sont sans doute les expressions les plus fréquemment utilisées pour désigner l'ensemble relativement vaste et diversifié des organisations qui reposent sur la participation populaire (ou la participation de la communauté) et qui se développent en marge des partis politiques et des organisations syndicales sur le terrain des conditions de vie et de la consommation collective.*

Il semble que ce soit cette génération d'organismes communautaires qui donnera les leaders de l'économie sociale d'aujourd'hui. Les revendications de cette époque ont entraîné la mise sur pied de services collectifs en réponse à des besoins sociaux (fondement du courant de la tradition catholique), ayant au cœur du débat la primauté de la personne.

Tant en milieu rural qu'en milieu urbain, des comités de citoyens se sont formés autour de problématiques précises : reconnaissance de la dignité et du pouvoir des citoyens, demande de services publics, demande de programmes d'aménagement du territoire et de développement agro-forestier, etc. À ce vent de revendication s'ajoute la radicalisation du mouvement syndical jusqu'aux années soixante-dix.

### *De 1975 à aujourd'hui*

L'image sociale du Québec a beaucoup changé aux lendemains de la Révolution tranquille, du moins dans la première décennie. Plusieurs facteurs influenceront les conditions sociales tels la baisse de la natalité, l'augmentation démographique des personnes âgées, les conditions sociales des femmes et le coût des services sociaux affectés par la crise économique de 1983. La première décennie de cette période a vu naître une nouvelle génération d'organisations, les groupes autonomes de services, qui offrent des services alternatifs aux services publics et aux services privés. La conjoncture économique est désastreuse, ce qui permettra à l'économie sociale de jouer son rôle d'utilité collective en réponse aux besoins de plus en plus criants tant en logement, nourriture et travail et urgents pour les populations dans des situations plus que précaires. Le contexte économique est tel que l'État entreprend une révision majeure de ses programmes et de ses modes d'organisations des services publics ainsi que de ses politiques sociales, passant d'État-providence à État accompagnateur.

Les années quatre-vingt et quatre-ving-dix ont marqué le virage important de la concertation. Vue avec les yeux d'aujourd'hui, on pourra dire sans crainte que la situation socio-économique de cette période était telle que ni l'État, ni la société civile ne pouvaient faire office de sauveur. L'unification des forces devenait la seule façon de contrer la précarité sociale et économique du Québec. Se sont alors succédés une série d'événements de concertation avec, en tête, les Sommets sectoriels initiés par René Lévesque. La formule réunissait le patronat, les syndicats, les gouvernements, les organismes communautaires, les fédérations sectorielles. Forte de la réussite de ces événements, la formule a été adaptée dans les régions du Québec, avec les Sommets économiques régionaux. Ce fut la vague de la régionalisation (ou du moins de la volonté de régionaliser) des interventions de l'État. À l'instar des autres organisations territoriales, l'économie sociale, par la voie des organismes communautaires devenus partenaires de l'État, a poursuivi son chemin. La revendication à une plus grande démocratisation et une plus grande autonomie se retrouvait à l'unisson avec celle prônée par les organismes régionaux (considérés non communautaires tels les CRD, les ATR, les CRL, les CRC, etc.).

Ce sera en 1996, lors de la tenue du Sommet sur l'économie et l'emploi (version nouvelle des sommets de René Lévesque) que l'économie sociale a pris le virage majeur de son histoire. En liens étroits avec la Marche des Femmes, l'économie sociale a vu clamer sa reconnaissance officielle par l'État à titre d'élément essentiel du développement économique et social du Québec, ce qui constituait un acquis fondamental du Sommet de 1996.

À ce propos, Nancy Neamtan, présidente du Chantier sur l'économie sociale, disait :

*En nous donnant un chantier, l'État et les autres partenaires du Sommet reconnaissent notre apport à la société. Par ces dizaines de milliers de gens qui, dans l'ombre, travaillent pour le progrès social, il s'agit d'un pas de géant ! Nous avons maintenant officiellement droit de cité, ce n'est pas rien.*

Au terme de cette évolution, comment définirait-on l'économie sociale ? Forte de sa tradition d'engagement communautaire et d'associations coopératives, l'originalité québécoise s'exprime dans une approche portant sur trois axes :

- une reconnaissance à ce domaine de la création d'emplois ;
- une intervention stratégique de développement ;
- une attention particulière à la concentration et à la décentralisation.

Mais au-delà de cette reconnaissance, puisse-t-elle avoir apporté un vent de fraîcheur dans le discours des tenants de l'économie sociale, qu'en est-il sur le plan concret ? L'Histoire nous démontre bien l'entrelacement des organisations communautaires et des coopératives qui sont à l'origine du concept officiellement reconnu par l'État. Toutefois, l'émergence du concept, dans sa formule adaptée version 1996, a créé une grande confusion entre l'économie sociale et les organisations communautaires. Pour tenter de mieux comprendre l'économie sociale, nous consacrerons la prochaine partie aux énoncés de définitions recueillies dans diverses lectures.

## LES DÉFINITIONS

Afin de lancer la question des définitions entourant le concept de l'économie sociale, nous avons choisi celle inscrite dans le document intitulé *Osons la solidarité*, document du Chantier de l'économie sociale. Le choix de cette référence porte surtout sur le fait que ce document a été la pierre angulaire du tournant majeur de l'économie sociale dans la vision gouvernementale via le Sommet sur l'économie et l'emploi. Voici donc comment le concept est libellé<sup>1</sup> :

*Économie : production concrète de biens et de services ayant l'entreprise comme forme d'organisation et contribuant à une augmentation nette de la richesse collective.*

*Sociale : réfère à la rentabilité sociale et non purement économique de ces activités, où la rentabilité s'évalue par la contribution au développement démocratique, par le soutien d'une citoyenneté active, par la promotion de valeurs et d'initiatives de prise en charge individuelle et collective.*

De prime abord, l'idée de scinder la définition illustre la difficulté à bien circonscrire l'économie sociale dans son concept global. Ainsi, il faudrait parler d'un volet de l'économie jouant les règles inhérentes au marché en ajoutant toutefois les éléments sociaux se rapportant à un contexte collectif et individuel. Ces deux notions ne sont pas contradictoires en soi, mais apportent une certaine confusion d'autant plus que certains auteurs sont plus drastiques dans leur définition, comme par exemple Robert Laplante qui, dans le même document, indique « l'économie sociale constitue une fonction entrepreneuriale se déployant contre la logique du marché et contre les appareils d'État »<sup>2</sup>. Ces termes, utilisés probablement pour marquer la différenciation entre l'économie et l'économie sociale, ont une portée importante dans la collectivité puisqu'ils réfèrent à une situation de défense contre le marché et contre l'État. À ce propos, le questionnement apporté par Boivin et Fortier (1998) devient pertinent. Selon ces auteurs, « nous pouvons nous demander si le mouvement coopératif et communautaire sont en droit de prétendre à la succession d'un État-providence moribond, ce qui ferait d'eux le cœur d'un système de sécurité sociale inédit ». Par contre, ce même texte identifie le but de l'économie sociale comme étant de faire de la production de lien social une source de travail, de chercher à comprendre ce qui a soustrait à l'État toute capacité d'assumer le projet de justice sociale de notre société.

En lisant ces mots, il y a fort à parier que les tenants de l'économie sociale reprochent à l'État de ne pas jouer son rôle premier en regard des inégalités sociales, et nous ne croyons pas que ces mêmes acteurs souhaitent prendre la relève dans ce domaine. Néanmoins, les revendications apportées depuis les dix ou vingt dernières années laissent croire que l'État est devenu incompetent et que les organisations sur les territoires seraient plus en mesure de répondre adéquatement aux besoins de la population. Il y a là un leurre important, ne serait-ce qu'à cause des moyens mis à la disposition des groupes dans le milieu par rapport aux capacités financières de l'État d'intervenir par tel ou tel programme social. On parle de David et Goliath. Deux façons d'aborder la cause sociale qui auraient avantage à travailler en concertation plutôt qu'en défensive... Mais avant d'aborder la question des responsabilités, poursuivons les différentes définitions véhiculées.

Parazelli et Tardif (1998) apportent une définition à partir de l'objectif de l'économie sociale. Selon eux, « l'objectif de l'économie sociale est de reconstituer une société où les différences s'harmoniseraient dans la justice par la collaboration sincère de tous au bien général. » Ici, la définition est basée sur un objectif fort loyal en soi, mais combien utopique puisque la validité de cette définition repose sur la volonté de chacun des individus de travailler sincèrement à l'atteinte de la justice sociale. Cela relève d'une vue de l'esprit puisque notre actuelle société, bien qu'inspirée d'une Histoire à consonance plus communautaire, demeure une société qui évolue dans un contexte économique de marché avec les règles inhérentes au capitalisme. Ainsi, la définition apportée par les auteurs entraînent davantage des risques de discrédit du discours plutôt qu'un support additionnel.

Pour Lebel (1998), une entreprise d'économie sociale est une entreprise ayant une gestion démocratique participative, une volonté orientée vers une finalité de services aux membres et/ou une socialisation des excédents. Cette définition se rapproche beaucoup plus de la tradition socialiste où l'extrait est un produit ou un service qui va, probablement, s'inclure dans une dynamique de marché. Là où réside la principale différence, c'est dans le type de gestion où la notion de démocratie participative nuance de manière importante le type d'entreprise (par rapport à celle des marchés). Cette définition alimente toutefois la confusion en ce qui concerne les services offerts par les organismes sans but lucratif.

Finalement, nous soulignons la définition apportée par Boivin (1998) qui mentionne que l'économie sociale est constituée d'entreprises et d'organisations dont la spécificité est de combiner un groupement (association) de personnes plutôt que des actionnaires et une entreprise (tout au moins une organisation) produisant des biens et des services pour satisfaire les besoins des membres de l'association. Cette définition se rapproche de celle de Lebel par un libellé qui insiste davantage sur la forme d'organisation.

Toutes ces définitions, puisées dans de récents articles québécois, sont basées sur les définitions plus classiques. On peut prendre pour exemple celle de Defourny, basée sur les valeurs<sup>3</sup>. Notons qu'il existe au moins quatre définitions reconnues dans le milieu, mais celle-ci est utilisée à titre d'exemple seulement.

L'économie sociale est composée d'activités économiques de type associatif fondées sur les valeurs de solidarité, d'autonomie et de citoyenneté. Ces activités sont exercées par des entreprises commerciales, des mutuelles et des associations qui tendent à fonctionner selon les principes suivants :

- gestion démocratique ;
- finalité sociale ;
- rémunération limitée du capital ;
- socialisation des bénéfices.

La difficulté de bien cerner la définition de l'économie sociale est telle que lors de l'élaboration de la Politique de soutien au développement local et régional (1997), politique de régionalisa-

tion adoptée par le gouvernement du Québec où un volet important a été consacré à l'économie sociale, le ministère des Régions a cru plus juste d'inscrire quatre moyens de définir l'économie sociale : par les composantes, par les règles de fonctionnement particulières, par les valeurs sur lesquelles elles (les entreprises d'économie sociale) s'appuient et finalement, par la dynamique des acteurs et les formes économiques.

Bien qu'il s'agisse d'une liste partielle, nous voyons qu'il existe une multitude de définitions qui ne montrent pas réellement ce qu'est l'économie sociale. En fait, les notions expliquées expriment davantage les buts, les objectifs, les valeurs, mais aucun ne peut, en termes concrets, apposer une seule définition. Ainsi, lorsque l'économie sociale a reçu « ses lettres de noblesses » entérinées lors du Sommet sur l'économie et l'emploi en 1996, il y a fort à parier que rares étaient ceux qui savaient réellement de quoi on parlait...

Mais, comme le dit si bien Nancy Neamtan, présidente du Chantier sur l'Économie sociale, ce fut un grand pas pour les organismes d'économie sociale. Tentons de voir maintenant quels furent les gains et vers quels enjeux se tournent désormais les entreprises d'économie sociale.

## **LES GAINS ET LES ENJEUX**

À la suite du Sommet sur l'économie et l'emploi et, bien sûr, de l'inclusion du volet de l'économie sociale dans la Politique de soutien au développement local et régional, la cause de l'économie sociale a connu des gains importants.

### **La reconnaissance collective de l'économie sociale**

L'économie sociale a probablement connu une expansion en dehors des secteurs plus traditionnels des services collectifs. En effet, d'autres domaines ont vu naître ces entreprises, comme par exemple la culture, l'habitation, les nouvelles technologies, la transformation des ressources naturelles, la protection de l'environnement. Les exemples cités depuis sont intéressants et démontrent que le marché est capable d'absorber de nouvelles entreprises puisqu'il s'agit de produits et de services additionnels. En effet, les entreprises d'économie sociale n'ont pas remplacé l'entreprise traditionnelle, elles se sont ajoutées.

Au chapitre des gains, Lévesque et Ninacs (1997) mentionnaient que le gain premier serait dans une perspective de développement et dans une visée de maintien et de renforcement de la démocratie et de la citoyenneté des acteurs directement impliqués. Cela signifie donc une reconnaissance d'un style de gestion autonome mettant en vedette des individus issus d'une situation plus précaire qui peuvent exercer leurs droits de citoyens et de démocratie.

Une telle attitude est particulièrement favorable à l'émergence et au développement des entreprises d'économie sociale pour lesquelles les processus sont aussi importants que les résultats, notamment à cause des liens de solidarité et d'entraide créés.

### **Un plus grand accès aux sources de financement privé**

Cela relève principalement du souhait du Chantier sur l'économie sociale puisque les obstacles financiers étaient l'un des principaux éléments qui freinaient l'émergence des entreprises dans ce secteur. Trois problématiques étaient alors soulevées :

- une résistance culturelle observée chez les institutions financières et les prêteurs ;
- une sous-capitalisation chronique des entreprises ;
- un cadre juridique qui rend vulnérables les entreprises.

Le fait d'obtenir une reconnaissance peut favoriser les négociations avec les institutions prêteuses, donc devient un gain important pour les défenseurs de l'économie sociale.

### **Le développement du capital social**

Parce que l'économie sociale a permis d'aborder la question du développement social et que sa reconnaissance donne un certain « prestige » puisque désormais considéré comme un élément faisant partie intégrante de la société, sa reconnaissance peut engendrer un accroissement du capital social. Le capital social étant la capacité pour une collectivité de déployer son réseau et ainsi de contribuer à son développement, la reconnaissance de l'économie sociale vient donner une lueur d'espoir additionnelle aux groupes et ainsi encourager le développement de cette solidarité.

Ce volet de capital social engendre aussi une synergie sociale qui se traduira par de meilleurs arrimages et maillages entre les organisations locales, qu'elles soient politiques, administratives ou communautaires, par une plus grande concertation des intervenants agissant dans une même collectivité et, finalement, par le renforcement de la responsabilisation et la confiance entre les intervenants locaux.

Le capital social est renforcé par la reconnaissance de l'économie sociale, d'autant plus que l'économie sociale a pris un virage de régionalisation, venant accroître la participation des instances locales et régionales dans leur propre développement.

### **La création d'emplois durables**

Il est évident que le discours des défenseurs de l'économie sociale illustre les nombreux emplois créés, mais aussi la grande proportion d'emplois précaires qui y sont inhérents. Ainsi, la reconnaissance de l'économie sociale jumelée à un meilleur accès financier pourra permettre de créer des emplois durables et ainsi faire en sorte d'améliorer l'accès au marché du travail pour des individus qui se retrouvent dans une situation plus précaire, voire carrément dans une situation de pauvreté.

Ce sont quatre gains majeurs et cela, il faut le reconnaître. Bien qu'il demeure encore difficile de comprendre exactement ce qu'il en retourne quand il est question d'économie sociale.

Mais cette reconnaissance comporte aussi des risques importants, un envers de médaille avec lequel il faudra composer.

### **Une question de légitimité**

Si la reconnaissance a apporté une certaine forme « légale », entre autres par l'apparition du chapitre de l'économie sociale dans la Politique de soutien au développement local et régional, cela ne signifie pas automatiquement l'atteinte d'une légitimité acceptée de tous. À preuve, dans les centres locaux de développement (CLD) ou encore les conseils régionaux de développement (CRD), la venue de l'économie sociale a chamboulé plusieurs façons de faire et ce n'est pas nécessairement avec bienveillance que les intervenants de ces organisations ont souhaité la bienvenue à la dimension « sociale », surtout les intervenants convaincus de l'apport économique comme planche de salut du développement local et régional.

### **La confusion dans le concept**

Nous avons pu voir la difficulté de définir l'économie sociale. Cela est vrai aussi lorsqu'il s'agit de la documenter, sans parler de la confusion qui régnait entre les entreprises d'économie sociale et les groupes communautaires. Cette situation est encore vérifiable aujourd'hui, bien que l'engouement pour les entreprises d'économie sociale semble relativement refroidi. Si on a de la difficulté à savoir ce qu'est l'économie sociale, la documentation et l'information relative au concept sont aussi très difficiles d'accès ou de compréhension pour les intervenants des milieux sociaux.

En effet, la structure démocratique qui prévaut dans les entreprises d'économie sociale exige une forme administrative qui peut paraître plus compliquée ; la tenue de réunion, d'assemblée générale, l'écoute des membres, la réponse aux multiples besoins, le manque de ressources financières sont autant d'exemple de tâches complexes qu'il faut gérer dans l'entreprise d'économie sociale, cela sans compter l'élaboration de plan d'affaires et de justification auprès des organismes pourvoyeurs d'argent.

### **Les promoteurs et l'accompagnement**

Si le concept d'économie sociale a plu dans un premier temps, il n'en demeure pas moins véridique que les promoteurs d'idées originales se font de plus en plus rares. En outre, les services d'accompagnement sont réduits et généralement, la nouveauté de ce volet dans les sphères habituées au volet purement économique (dont la légitimité de l'économie sociale peut vaciller) ne permet pas de donner un service d'accompagnement efficace et efficient.

Dans un autre ordre d'idées, la concertation dans les milieux locaux et régionaux n'est pas à son maximum. La synergie locale demeure à développer, notamment dans les volets intersectoriels. S'il est difficile de créer un réseau solide pour le compte des entreprises d'économie sociale, il est plausible de croire que le partenariat avec l'entreprise privée demeure encore très faible, voire inexistant, dans certains milieux ou secteurs.

Finalement, les compétences nécessaires au fonctionnement d'une entreprise d'économie sociale ne sont pas toujours disponibles puisque les milieux sociaux visés pour œuvrer dans l'entreprise sont généralement ceux en situation précaire, avec peu de formation ou encore ayant un bagage social très chancelant.

### **Le triomphe du profit sur la rentabilité sociale**

Qu'on le veuille ou non, il demeure encore vrai que les entreprises d'économie sociale qui réussissent à percer le marché ou encore celles qui trouvent le filon pour assurer la rentabilité financière de l'entreprise auront à jauger la pertinence d'entrer dans les règles du capitalisme traditionnel ou encore seront sollicitées par des entreprises privées qui verront à faire fructifier l'entreprise. L'appât du gain demeure et persiste. À ce moment-là, la rentabilité sociale est ramenée à une autre dimension.

### **Le soutien au désengagement de l'État**

Là réside le risque le plus important puisque l'ébauche même du discours porte sur la non-compétence de l'État à remplir les fonctions répondant aux besoins des individus. Les entreprises d'économie sociale sont déjà présentes dans le secteur de la santé et des services sociaux où elles performant, certes, mais où l'État s'est désengagé et où le manque de ressources (humaines, financières et matérielles) est criant. En promouvant l'économie sociale, il n'y a qu'un pas pour permettre à l'État de se sortir d'un gouffre important en laissant aux intervenants locaux et régionaux le devoir de dire non ou encore de se débrouiller avec des ressources plus que limitées.

Par contre, une autre logique désamorce l'économie sociale. En effet, pour certains, en permettant aux entreprises d'économie sociale de se mettre en place, il y aura substitution d'emplois dans le secteur public. Pour d'autres, l'économie sociale est une menace aux emplois bien rémunérés et syndiqués.

### **La ghettoïsation**

Finalement, et cela prévaut tant pour la cause des femmes que pour celle des groupes d'exclus, la reconnaissance de l'économie sociale peut favoriser la création d'une ghettoïsation, une menace qui ferait de l'économie sociale un secteur « mal vu » avec des perceptions comme :

- un besoin de « cheap labor » ;
- une privatisation à rabais des services publics ;
- une économie réservée aux entreprises d'utilité collective ;
- une économie réservée aux exclus ;
- une économie des pauvres ;
- une économie dédiée aux prestataires d'aide sociale.

Cette lecture, bien que généralisée, de la situation de l'économie sociale illustre bien comment il est difficile de créer une dynamique à partir de la seule reconnaissance de l'économie sociale. Oui, on peut clamer haut et fort que l'économie sociale existe, mais ses gains sont-ils si performants et les entreprises d'économie sociale sont-elles aptes à faire face aux risques devant lesquels elles s'exposent ? Cette question sera probablement répondue dans plusieurs années, lorsque l'heure des bilans aura sonné.

## CONCLUSION

L'économie sociale n'est pas une « chose » récente. On a du mal à l'expliquer clairement, certes, mais on sait que depuis plusieurs décennies, les collectivités se sont organisées pour rencontrer les aléas de la vie, pour se doter d'une qualité de vie satisfaisante. Le souci de la précarité chez les démunis demeure actif et plusieurs organisations se vouent à alléger le poids de leur détresse financière, familiale ou émotive. Est-ce que la reconnaissance de l'économie sociale a permis de résorber ces problématiques ? Peut-être. Mais ces entreprises étaient là bien avant ce virage de reconnaissance...

Pour ma part, je crois que la dimension sociale a été englobée et que sous le discours de l'économie sociale, on a perdu le sens du développement social en tant que tel. La confusion qui règne autour du concept corrobore cette situation. En voulant faire reconnaître comme « économique » une dimension « sociale », on se retrouve dans un piège puisque le social ne peut jouer les règles du jeu économique d'autant plus que les frontières du marché sont désormais enlevées.

Je crois davantage qu'on a voulu apporter une prise de conscience aux intervenants économiques, notamment au gouvernement. Mais le gouvernement a résolu ce problème en ajoutant l'économie sociale à une politique de soutien au développement local et régional qui ne couvre que l'aspect économique des choses. Il y a une incongruité importante rendant absente la dimension sociale au sens pur du terme.

C'est pourquoi il m'apparaît important de souligner que l'apport de l'économie sociale est vrai et non négligeable. Néanmoins, il m'apparaît aussi exagéré de croire qu'elle résoudra les problèmes des exclus, des femmes et de la pauvreté. L'économie sociale est un moyen et non une fin et pour avoir assisté à l'étape (cruciale) de reconnaissance de l'économie sociale lors du Sommet sur l'économie et l'emploi en 1996 ainsi qu'à la mise en opération de la Politique de

soutien au développement local et régional en 1997, il m'apparaît que l'on a étiré considérablement le concept mis de l'avant.

## NOTES

- 1 Osons la solidarité, p. 6.
- 2 *Idem*, p. 11.
- 3 Defourny Jacques et José L. Monzon Campos, *Économie sociale, entre économie capitaliste et économie publique*, p. 227.

## BIBLIOGRAPHIE

- ASSOCIATION DES RÉGIONS DU QUÉBEC (1997), *L'économie sociale*, document de travail en vue de la préparation du volet de l'économie sociale dans la Politique de soutien au développement des régions.
- BÉLAND, Claude, Discours d'ouverture lors du Sommet sur l'Économie et l'Emploi, octobre 1996, texte non publié.
- BOIVIN Louise, *L'économie sociale : un gisement de travail obligatoire*, in L. Boivin et M. Fortin, *L'économie sociale : l'avenir d'une illusion*, Fides.
- BOIVIN, Louise et Mark FORTIN (1998), *L'économie sociale : l'avenir d'une illusion*, Fides, 229 p.
- DEFOURNY, Jacques et José L. MONZON CAMPOS (1996), *Économie sociale, entre économie capitaliste et économie publique*, CIREIC.
- DEFOURNY, Jacques et José L. MONZON CAMPOS, *Économie sociale, entre économie capitaliste et économie publique*, CIREIC.
- GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, MINISTÈRE DES RÉGIONS (1997), *Conjuguer l'économie et le social*, document d'information à l'intention des centres locaux de développement.
- LAMARCHE, Louise, *L'économie sociale : un modèle de développement au service de l'État désétatisé*, in L. Boivin et M. Fortin, *L'économie sociale : l'avenir d'une illusion*, Fides.
- LAMOUREUX, Diane, *La panacée de l'économie sociale : un placebo pour les femmes*, in L. Boivin et M. Fortin, *L'économie sociale : l'avenir d'une illusion*, Fides.
- LÉVESQUE, B. et W.A. NINACS (1997), *L'économie sociale au Canada : l'expérience québécoise*, document de réflexion pour le colloque « Stratégies locales pour l'emploi et l'économie sociale » tenu à Montréal les 18 et 19 juin 1997.

NEAMTAN, Nancy, Discours d'ouverture lors du Sommet sur l'Économie et l'Emploi, octobre 1996, texte non publié.

PARAZELLI, Michel et Gilles TARDIF, *Le mirage démocratique de l'économie sociale*, in L. Boivin et M. Fortin, *L'économie sociale : l'avenir d'une illusion*, Fides.